

Le grand lièvre bleu souffre atrocement au cours de l'ultime étape de sa grande aventure au Québec. C'est une corvée dans la Beauce qui l'aidera (peut-être...) à atteindre enfin le fameux trésor tant recherché. Une seconde page remplie de beaux travaux t'attend dans le cahier B.



LE SOLEIL



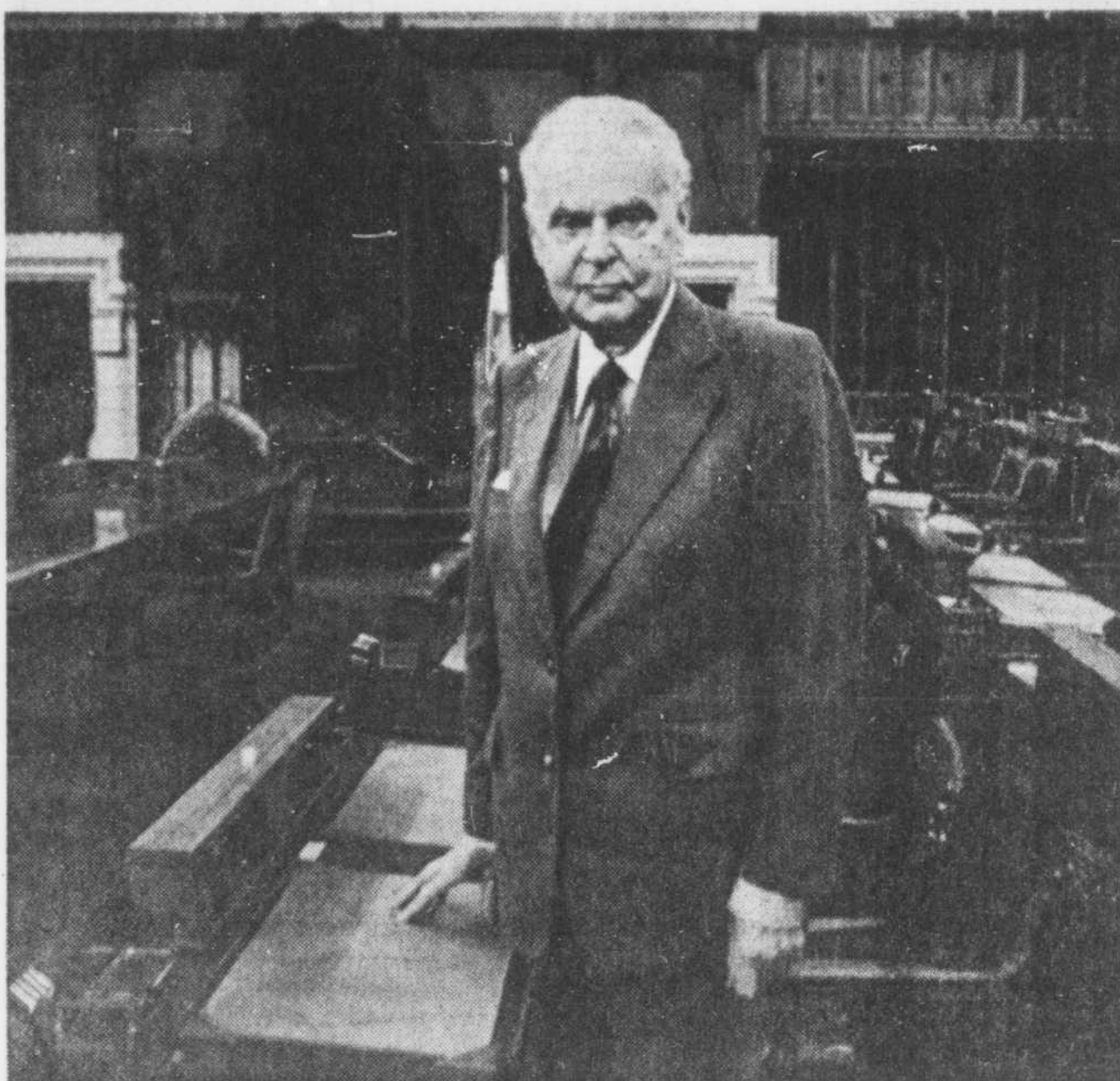
LIVRAISON A DOMICILE (6 JOURS) \$1.35

42 PAGES 3 CAHIERS

QUEBEC, VENDREDI 17 AOUT 1979

83e ANNEE, No 196 PRIX 25¢

GASPE-PERCE-ILES-DE-LA-MADELINE
MAINE-ABITIBI 45¢



John Diefenbaker était député de Prince-Albert, aux Communes, depuis 1940.

Dief aura "ses" deux drapeaux

(D'après Reuter, AFP, UPC et PC) — La tombe de l'ancien premier ministre John George Diefenbaker, décédé hier matin, sera recouverte de deux drapeaux: le "red insign", pour la défense duquel il a tant combattu, et l'unifolié canadien que lui a préféré le gouvernement libéral de Lester B. Pearson lorsqu'il prit la relève de celui de M. Diefenbaker, en 1963.

mettant fin à ses six années de pouvoir.

Ce fait a été révélé hier, en même temps qu'affluaient à Ottawa les hommages à la mémoire du "Vieux Lion des Prairies", qui représentait toujours la circonscription de Prince Albert Saskatchewan, aux Communes. Ces hommages proviennent de toutes

parts, aussi bien d'anciens membres de son cabinet de 1959 que d'amis ou d'adversaires politiques.

Un thème émerge de ces nombreux commentaires: John George Diefenbaker, premier ministre du 21 juin (Suite à la page A2, 1re col.)

☐ autres informations, page C-1

• Marcel Pélipin évoque un Diefenbaker qui vient d'entrer par la grande porte dans l'histoire page A-4

• Richard Daignault nous rappelle que la politique était le maître du "Vieux Lion des Prairies" page A-5

vendredi

Budget fédéral: les provinces veulent être consultées

page A-3

TINTIN, IL NOUS LE FAUT

Pierre Champagne continue sa campagne. Il entend bien amener à Québec l'exposition imaginaire des "reliques" des aventures de Tintin. Tous les enfants et les grands admirateurs du célèbre reporter sont invités à signer sa pétition.

page A-8

sommaire

Annonces classées C-5 à C-20
Arts et spectacles A-9 à A-12
Bandes dessinées B-4
Bridge C-20
Carrières et professions C-22
Décès C-21
Economie-finances C-3 et C-4
Feuilleton C-18
Horoscope C-17
Information régionale A-6 et A-7
Mot mystère C-7
Mots croisés C-6
Où aller à Québec A-12
Patron C-19
Pierre Champagne A-8
Sport B-1 à B-3
Télévision A-9

météo

Ensoleillé, passages nuageux. Demain: nuageux et averses. détails page C-5



Elle donne le jour à des octuplés

NAPLES (AP) — Une Napolitaine de 29 ans qui avait suivi un traitement contre la stérilité a donné le jour hier à huit enfants prématurés dont un devait succomber quelques heures seulement après sa naissance alors que le pronostic demeurait réservé pour ses frères et sœurs.

Les bébés (cinq filles et trois garçons) dont le poids s'échelonne entre 460 et 1,100 grammes (de 14 à 35 onces), sont nés au septième mois de la grossesse. Les naissances n'ont duré qu'une vingtaine de

(Suite à la page A2, 1re col.)

Une première garderie dans la fonction publique

par Marie CAQUETTE

Le 17 septembre prochain, dans un mois, ouvrira au rez-de-chaussée de l'édifice du ministère des Affaires sociales, sur le chemin Sainte-Foy, au coin de la rue Joffe, la première garderie logée dans un édifice public et destinée principalement aux enfants des employés du ministère.

L'ouverture d'une garderie en milieu gouvernemental constituerait non seulement une première québécoise

mais aussi une première canadienne.

Si quelques projets mijotent ici et là dans la fonction publique, le "hasard", aidé d'un vigoureux coup de pouce, a fait que le "père" des garderies, le ministre des Affaires sociales, Denis Laize, hérite de cette première garderie en milieu gouvernemental.

Ce déblocage devrait amener, croit-on, d'autres projets à dépasser le stade de projet et à devenir eux aussi des réalités.

Un des gros obstacles jusqu'ici était la difficulté de louer à un taux raisonnable les locaux inoccupés des édifices publics mis en location par le ministère des Travaux publics. Aucun projet de garderie n'avait pu encore bénéficier de la décision du Conseil des ministres, datant d'avril dernier, autorisant les Travaux publics à disposer de leurs locaux excédentaires en faveur des garderies pour un loyer équivalant aux frais d'exploitation, soit les frais de chauffage, électricité,

taxes, aménagement, etc.

Le "bébé" du ministre Laize, qui portera le nom de garderie "Feu vert", logera dans des locaux qui coûteront \$250 par mois à la corporation à but non lucratif qui l'administrera, nous précisait hier un porte-parole du ministre, Mme Nicole René, attachée de presse de M. Laize.

Le calcul du loyer correspond

(Suite à la page A2, 3e col.)

Le J.-E. Bernier II "détourné" vers Québec

par Réal LABERGE

RIVIERE-DU-LOUP — Le J.-E. Bernier II ne sera pas fidèle à son rendez-vous de L'Islet-sur-Mer, demain, le 18 août. De la marina de Rivière-du-Loup, où il a fait escale hier, il passera tout droit devant le musée maritime Bernier, cette nuit, pour filer jusqu'à Québec. Le voilier arrivera au bassin Louise, à 16h, samedi.

"Ce n'est pas le J.-E. Bernier II, ni son équipage, qui manqueront ainsi un rendez-vous fixé depuis déjà six mois, et tel que convenu à Vancouver, en février dernier", a précisé hier au SOLEIL le capitaine Réal Bouvier.

"Ce n'est que depuis quelques jours, a affirmé Bouvier, qu'il a appris par un communiqué du sénateur Léopold Langlois, que la fête d'accueil à L'Islet-sur-Mer, qui devait entourer la cession du voilier au musée maritime Bernier, a été retardée ou annulée, je ne sais plus trop!"

"Dans toute cette confusion qui



Le J.-E. Bernier II sera à Québec demain. Il mouillait, hier, à Rivière-du-Loup. On reconnaît dans l'ordre, son actuel équipage: Jean Ducharme, journaliste à Radio-Canada, Luis Ferrarese, pilote de ligne argentin à la retraite, Jean-Guy L'au L'au et Réal Bouvier, le capitaine.



Pasqualina Chianese Anatrella, 29 ans, et son mari Stefano Chianese, 34 ans, photographiés peu de temps après que la mère eut donné naissance à des octuplés.

Elle donne le jour...

(Suite de la première page)

minutes, mais l'opération a demandé en fait plusieurs heures d'efforts sous la surveillance d'un médecin et de trois infirmières de l'hôpital des Incurables.

Il y a trois ans, la même personne avait mis au monde des septuplés. Toutefois, ils devaient tous mourir quelques instants après leur naissance.

Les médecins gardent l'espoir que les deux bébés les plus gros et qui paraissent les moins fragiles parviendront à survivre.

"Je suis consterné, a confié M. Stefano Chianese. Pasqualina et moi nous souhaitons désespérément avoir un enfant, un bébé beau et sain, mais pas huit d'un coup..."

Cette naissance est apparemment la deuxième du genre dans les annales médicales. En juillet 1977, une Grecque de 31 ans, Mme Katerina Zerbini, avait donné le jour à cinq filles et trois garçons à Athènes. Les bébés devaient succomber peu après leur naissance.

Le Dr Salvatore Scala, qui a opéré la délivrance, a expliqué que les examens pratiqués il y a deux mois sur Mme Chianese avaient laissé prévoir la naissance de quadruplés.

"Aussi, tout le monde dans la salle de travail était convaincu que quatre bébés allaient arriver. On peut aisément deviner la surprise de Mme Chianese et de tous les autres lorsque les bébés ont continué à arriver."

Le Dr Salvatore Scala, qui a opéré la délivrance, a expliqué que les examens pratiqués il y a deux mois sur Mme Chianese avaient laissé prévoir la naissance de quadruplés.

Le J.-E. Bernier... (Suite de la première page)

nous attend, après trois ans d'une expédition significative, tout ce que je puis te dire, a bien voulu ajouter le skipper, c'est que le J.-E. Bernier n'est plus attendu à L'Islet-sur-Mer et qu'officiellement, on m'a demandé de ne pas nous y arrêter."

Une situation à éclaircir

Mais le jeune capitaine du prestigieux voilier qui vient de compléter le premier tour de l'Amérique du Nord par un bateau de plaisance, après avoir été le premier à franchir le passage du Grand Nord canadien, un périple de trois ans et de 28,000 kilomètres, s'est dit bien déterminé à savoir et faire connaître les motifs véritables de toute cette confusion qui entoure le retour du J.-E. Bernier II, et qui semble remettre en question le projet de sa cession au musée maritime Bernier, selon un communiqué émis par le sénateur Langlois, au nom de l'Association des marins du Saint-Laurent.

De son côté, le capitaine Réal Bouvier a réitéré hier au SOLEIL, que c'est toujours à L'Islet-sur-Mer et au musée maritime Bernier, qu'il destine le J.-E. Bernier II. Il n'est que normal, à son avis, que ce voilier de \$80,000 continue sa carrière dans cette terre de marins et le pays natal du valeureux découvreur du Grand Nord canadien, le capitaine J.-Elzéar Bernier.

Et cela, a-t-il signalé, comme le principal commanditaire du voilier et de son périple, la Canada Steamship Lines, l'avait officiellement annoncé à Vancouver, en février dernier.

Des représentants de cette compagnie maritime le lui ont de nouveau confirmé, hier, qu'ils projetaient toujours de remettre le J.-E. Bernier II au musée de L'Islet, bien que certaines circonstances aient incité une décision "de tout retarder, pour le moment."

A temps

Au sujet des pérégrinations du prestigieux voilier, au cours des derniers jours, Réal Bouvier a également fourni des précisions qui expliquent les recherches infructueuses du SOLEIL pour le localiser, depuis l'escala à Rimouski, samedi et dimanche derniers.

C'est que le J.-E. Bernier II était à temps, et même quelques jours en avance, dans l'horaire du plan de navigation tracé depuis six mois.

Réal Bouvier a voulu mettre à

Une première...

(Suite de la première page)

aussi au nombre d'enfants qui seront admis, soit environ 25. La formule est déjà en vigueur dans les garderies logées dans les locaux de la Commission des écoles catholiques de Montréal où l'on calcule le coût du loyer sur la base de \$10 par enfant.

Mme René précisait cependant qu'il ne s'agit pas là d'une norme comme l'est celle qui permet au ministère des Travaux publics d'exiger au moins, mais pas plus, le montant des frais d'exploitation entraînés par l'établissement d'une garderie.

0-5 ans

La garderie accueillera des enfants de 0 à 5 ans, répartis en trois groupes d'âge. On y acceptera des enfants qui ne la fréquenteront qu'à temps partiel, ce qui constitue un service qui se rarefie dans les garderies à Québec.

Le ratio éducatrice/enfant sera de 1/8. Une puéricultrice, quatre éducatrices et une directrice constitueront le personnel. Les frais de garde journaliers seront de \$9. On acceptera, dans une certaine proportion, des enfants de l'extérieur, c'est-à-dire dont les parents ou le conjoint ne sont pas des employés du M.A.S.

Les enfants auront leur cour clôturée sur le côté de l'édifice donnant sur la rue Joffe et, enfin, les repas servis proviendront de l'extérieur de l'édifice, d'un service de traiteur.

Nouvelles subventions

La nouvelle garderie profite aussi des "largesses" qu'annonçait ce matin, en conférence de presse, le ministre Lazure, précisant la répartition des fonds de \$10 millions débloqués pour l'année 1979 par le dernier budget Parizeau.

La garderie Feu Vert recevra, a-t-on pu comprendre hier des propos de l'attachée de presse du ministre, une portion d'un nouveau programme dit de "démarrage", qui vise à assurer une certaine stabilité financière aux garderies naissantes.

On sait par ailleurs, d'après ce qu'annonçait en fin de semaine dernière un quotidien de Montréal, que ces subventions de démarrage feront partie de la politique des garderies que s'apprête à déposer le ministre des Affaires sociales à l'Assemblée nationale, en octobre.

Le projet de loi, toujours selon ces informations, officialisera aussi le principe de la garde en milieu familial, créant de la sorte un réseau, parallèle aux garderies, admissible lui aussi à des subventions. On incitera encore les entreprises à développer un service de garde chez elles en les autorisant à déduire une partie des dépenses encourues pour l'instauration et le maintien d'une garderie en milieu de travail.

Début des travaux

Les travaux d'aménagement de la garderie du ministère des Affaires sociales doivent débuter lundi et se poursuivront à un rythme accéléré pour se terminer le 7 septembre. La garderie accueillera sa clientèle enfantine 10 jours plus tard.

profit les quelques jours de répit à sa disposition, avant le rendez-vous du 18 août à L'Islet-sur-Mer, pour faire bénéficier son équipage d'une petite excursion de plaisance dans le Saguenay, et leur en faire partager les splendeurs et les conditions particulières de navigation. On a poussé jusqu'à Chicoutimi.

Ainsi donc, le voilier n'est pas "redescendu à Matane", selon les renseignements obtenus du Centre d'information de la marine, de Transports Canada, à Québec.

Et toujours selon le calendrier préalablement établi depuis six mois, le J.-E. Bernier est revenu hier, le 16 août, à Rivière-du-Loup, avant-dernière escale du rendez-vous final projeté à L'Islet pour le 18 août. Et cela, tenant compte du jeu des marées qui devaient permettre l'entrée au port local.

Dans les circonstances, c'est au bassin Louise, demain, à 16h, que l'équipage du J.-E. Bernier II fera sa prochaine escale.

A Lachine

Par ailleurs, Réal Bouvier se propose bien de ne pas manquer un autre rendez-vous qu'il a promis au maire

Guy Décarie, de Lachine, il y a trois ans, au moment du départ du Bernier II pour son expédition polaire et du tour de l'Amérique du Nord.

"J'arriverai à Lachine tel que prévu, dimanche le 26 pour la fin des régates", a-t-il promis.

Pour cette étape finale, Réal Bouvier, un ex-journaliste, sera accompagné des mêmes membres d'équipage que le voilier avait à bord hier, à Rivière-duoup.

Il s'agit d'abord de Luis Ferrarese, un Argentin de 58 ans et pilote de ligne à la retraite, qui a embarqué à Panama, avec Yvon Riendeau, un ingénieur de 33 ans de Montréal.

Les deux autres membres de l'équipage sont le journaliste Jean Ducharme, de Radio-Canada, qui est monté à bord à Miami, il y a un mois et trois semaines, ainsi que Jean-Guy Lavalée, un technicien de laboratoire, qui a rejoint le voilier à Halifax, pour son étape finale. Ce dernier a fait partie de l'équipage initial, à l'été de 1976.

Echec à Brigitte

En dépit des embêtements qui

assombrissent son retour, Réal Bouvier revient la tête bourrée de projets.

Et le moindre n'est pas son intention de faire échec à la campagne de Brigitte Bardot et de ses congénères de Green Peace, contre la chasse aux phoques, dans le golfe Saint-Laurent, en prenant la tête d'une expédition de contre-obstruction.

le mot du jour

Plus rassurant

"Secure" et "insecure" sont deux mots anglais. Pour ceux qui ne veulent pas fouiller, disons qu'ils se traduisent par sûr, en sécurité, sauf, assuré; ou bien le contraire: peu sûr, incertain, exposé au danger, etc.

Pierre BELLEAU

Dief aura "ses"... (Suite de la première page)

1957 au 22 avril 1963, et auparavant membre du Parlement de la Saskatchewan, était un grand Canadien à qui sera consacré un chapitre entier de l'histoire canadienne.

Parmi les nombreux messages de chagrin, d'admiration et d'éloges qui sont venus souligner la fin du grand politicien de l'Ouest, il y a celui de Mme Ellen Fairclough, qui a été secrétaire d'Etat dans le cabinet Diefenbaker. En apprenant la mort de l'ancien premier ministre, Mme Fairclough a déclaré: "Je ne crois pas qu'il puisse être oublié. A mon avis, il a eu le plus grand impact sur la scène canadienne depuis sir John A. MacDonald."

Parmi les témoignages qui auraient le plus touché le politicien de l'Ouest, il y a le télégramme de la reine Elisabeth II.

"Le Canada a perdu un grand homme, écrit la souveraine. Il n'était jamais hésitant. Sa loyauté pour son pays était intarissable."

Le gouverneur général a aussi salué le travail accompli par M. Diefenbaker au cours de sa longue carrière en politique. "Pour le travail qu'il a accompli au cours des 50 dernières années, John Diefenbaker occupera une place spéciale dans nos cœurs et nos mémoires", écrit Ed Schreyer.

Le gouvernement américain ainsi que le premier ministre de l'Angleterre, Mme Margaret Thatcher, ont aussi exprimé leur "profonde tristesse" à l'annonce du décès de la bête politique qu'était le député de Prince Albert.

Pointe-au-Pic

Tout à tour, les premiers ministres canadiens, qui sont réunis dans le comté de Charlevoix, à Pointe-au-Pic, ont exprimé leur regret à l'annonce de la mort de l'ainé des députés de la Chambre des communes.

Pour le premier ministre québécois, M. René Lévesque, John Diefenbaker était un Canadien éminent et un modèle de vitalité et d'ardeur au travail. Une grande perte pour le Canada et un éloquent porte-parole de la majorité des Canadiens, a estimé le premier ministre Bill Bennett de la Colombie-Britannique. Cette mort, constitue la fin d'une époque, note Richard Hatfield du Nouveau-Brunswick, tandis que Allan Blakeney, de la Saskatchewan, se disait convaincu que tous les Canadiens se sentaient personnellement touchés par la disparition de ce grand homme. Les mêmes propos étaient repris par les premiers ministres de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse.

Drapeaux

Tous ces commentaires des pre-

miers ministres n'ont cependant pas empêché les tergiversations sur la question de savoir si les drapeaux des dix provinces allaient être mis en berne, hier, en l'honneur de M. Diefenbaker. Il aura fallu plus de trois heures avant que ne soient abaissés les drapeaux qui flottaient devant le Manoir Richelieu.

Ottawa

Dans la capitale nationale le premier ministre Joe Clark a noté que l'ancien premier ministre était un parlementaire hors pair et le premier chef de gouvernement populiste.

M. Clark a salué en John Diefenbaker une figure nationale et internationale. Il a fait remarquer que le gouvernement conservateur de 1959 avait modifié la politique de développement des régions canadiennes et avait davantage ouvert la justice sociale aux moins bien nantis. Plusieurs ministres actuels ont exprimé leur respect pour M. Diefenbaker.

Quant à l'actuel chef de l'opposition, M. Pierre Elliott Trudeau, il a décrit le disparu comme "un ami politique qui savait me stimuler et me motiver".

"Son bill des droits de la personne constituera toujours un monument à sa pensée et à son époque", selon l'ancien premier ministre.

Pour Ed Broadbent, John Diefenbaker était un personnage exceptionnel à la Chambre des communes. Sa mort marque la fin d'une carrière tumultueuse, a aussi indiqué le chef du NDP.

Collaborateurs

De nombreux collaborateurs du député de Prince Albert, du temps où il était premier ministre, sont sortis de l'anonymat pour rendre hommage à leur "chef". En plus de Mme Fairclough, on note Pierre Sévigny, qui fut ministre de la Défense, Théogène Ricard, qui représentait la circonscription de Saint-Hyacinthe aux Communes, Waldo Monteith, ministre de la Santé dans le cabinet du "Lion de l'Ouest".

Québec

Jean Drapeau, Claude Ryan, Rodrigue Biron ont voulu rendre hommage à celui qui a marqué l'histoire politique canadienne pendant près d'un demi-siècle.

Pour le premier, "toute sa vie, M. Diefenbaker a aimé le Canada, et il a voulu le servir", alors que le second note que la mort du politicien à sa table de travail "est typique de ce qu'a été toute sa vie", alors que le dernier affirme que le disparu sera reconnu comme "une véritable bête politique".

twik..twik..twik..twik..twik

LE MANTEAU

col montant, boutonnage diagonal, épaules renforcées, large ceinture de cuir souple, poches fendues, en pure laine bouclée... noir ou blanc... 5 à 11... \$150

la maison **SIMONS** place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy

Politiques monétaires

Les provinces veulent être consultées

par Raymond GIROUX

POINTE-AU-PIC — A la suite du Québec, toutes les provinces canadiennes ont demandé, hier, à être consultées sur les politiques fiscales et monétaires avant le prochain budget fédéral prévu pour l'automne.

Ce consensus intervenu au cours des premiers travaux de la conférence des premiers ministres qui se tient à Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix, constitue une revendication nouvelle pour l'ensemble des gouvernements provinciaux.

Le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry a expliqué au SOLEIL, à la sortie de la rencontre d'hier, que c'est la première fois que les autres provinces s'intéressent à la politique monétaire canadienne.

Le Québec, traditionnellement, a toujours voulu être consulté sur ces questions, mais en vain: il apprend les décisions de la Banque du Canada par l'entremise des médias et des communiqués de presse comme tout le monde, a dit M. Landry.

Interrogé sur les motifs immédiats de cette demande, le ministre a répondu qu'il s'agissait plutôt d'une demande formulée sur le long terme.

La valeur du dollar canadien a une influence considérable sur l'économie québécoise, comme en fait foi la prospérité des industries du bois, du papier et du textile, par exemple, depuis que la monnaie canadienne varie autour de 85 cents américains.

Cette consultation désirée par les provinces pourrait prendre la forme soit de rencontres bilatérales entre les divers ministres provinciaux des Finances et leur homologue fédéral, M. John Crosbie, soit d'une conférence en bonne et due forme.

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, qui a rendu compte des résultats des entretiens qui se déroulent à huis clos, a précisé, lors de sa conférence de presse, que la formule de la conférence au sommet serait tout probablement favorisée à cause des délais très courts qui permettent difficilement à M. Crosbie de rencontrer tous ses partenaires un par un.

Chômage

Les provinces se sont également mises d'accord pour demander au fédéral de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour combattre la hausse du chômage que les indicateurs économiques prévoient pour les prochains mois, malgré la baisse actuelle.

Elles désirent notamment que le gouvernement central s'occupe en priorité du travail chez les jeunes, des régions défavorisées et des secteurs particulièrement en difficulté de l'économie, comme la construction et les chantiers maritimes, par exemple.

Sur la question des accords tarifaires du Tokyo Round signés en avril dernier, après 6 ans de négociations, les dix premiers ministres ont décidé d'accélérer les études et les analyses pour que chaque province en connaisse l'impact dans les plus brefs délais.

Ces nouvelles ententes internationales auront des effets à la fois positifs et négatifs sur l'économie canadienne, et les provinces demandent à Ottawa de penser immédiatement aux ajustements qui seront nécessaires pour en pallier les inconvénients.

Au plan intérieur, les provinces désirent de plus participer activement

à la préparation de la conférence économique que M. Joe Clark a annoncée pour le mois de novembre prochain.

Energie

Comme prévu, les provinces ne se sont pas mises d'accord sur la question de l'énergie, et notamment sur les prix du pétrole et la propriété des richesses naturelles.

Le ministre québécois de l'Energie, M. Guy Joron, a dit publiquement son désaccord avec les propositions de la Saskatchewan au sujet de la création d'un fonds d'assurance énergétique assumé à 50 pour 100 par le fédéral.

Il n'est strictement pas question que le Québec cède la moindre parcelle de contrôle sur ses richesses naturelles, avait d'ailleurs dit au cours de la pause du midi le premier ministre Lévesque, confirmant en cela les informations publiées la veille dans LE SOLEIL.

Rappelons que l'Ontario, en tant que province consommatrice, s'oppose à toute hausse du prix du pétrole, tandis que l'Alberta, principale productrice, réclame l'accès au prix international.

Le Québec, de son côté, reconnaît que le Canada doit peu à peu vendre son pétrole au prix international même sur le marché intérieur, tout en voulant que cette hausse se fasse par étapes pour ne pas alimenter la spirale de l'inflation.

Interrogé sur la question de l'utilisation des profits, M. Joron a répliqué, en conférence de presse, que les Albertains sont libres de disposer de leurs revenus pétroliers comme ils l'entendent, en vertu du principe de la propriété provinciale des richesses naturelles.

Les provinces ont cependant réitéré leur accord sur deux points qui touchent le problème énergétique: en premier lieu, elles demandent au fédéral d'amender le projet de loi C-42 sur les mesures d'urgence pour que les provinces qui le désirent puissent assumer les pleins pouvoirs dans les cas d'exception.

Ensuite, elles demandent que la gestion des programmes d'isolation des maisons soit confiée uniquement aux gouvernements locaux pour éviter le doublement administratif qui résulte de la situation présente.



A son arrivée au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, hier matin, pour participer à la conférence des premiers ministres des provinces canadiennes, M. René Lévesque a dû passer devant une haie d'honneur de

protestataires dont faisaient partie des fonctionnaires, des employés de Bell Canada et des militants du Mouvement du libre choix. Il a semblé amusé par cette démonstration.

René Lévesque explique l'attitude de son candidat dans Beauce-Sud

POINTE-AU-PIC (PC) — Le premier ministre René Lévesque a dû expliquer hier que le candidat péquiste dans Beauce-Sud, M. Raymond Boisvert, est d'accord avec la thèse essentielle du Parti québécois, à savoir que le Québec doit négocier d'égal à égal avec le reste du Canada.

Interrogé sur les étonnantes déclarations de M. Boisvert, au moment de l'ajournement des travaux de la conférence annuelle des premiers ministres, M. Lévesque n'a pas voulu désavouer celui qui portera la bannière péquiste lors des élections complémentaires.

"M. Boisvert est arrivé tout récem-

ment dans le tableau politique, a souligné le premier ministre. Il est évident que la question constitutionnelle n'a pas été son principal sujet de réflexion et il ne sera pas, de toute façon, un des porte-parole les plus importants en cette matière."

M. Lévesque a ajouté, cependant, que M. Boisvert est déjà très au fait de la situation puisqu'il croit que le Québec doit négocier sur un pied d'égalité avec les autres provinces.

"Il progresse actuellement. Il semble prêt à faire son lit", de signaler en outre le chef du Parti québécois. Il est venu au PQ pour des raisons pragmati-

ques et la constitution n'a pas été sa hache politique.

Rappelons que M. Boisvert a déclaré, mercredi, à Montréal qu'il favorisait le statut particulier pour le Québec, mais qu'il ne considérerait l'indépendance que comme une solution extrême.

Il avait déjà embarrassé son parti, il y a quelque temps, en avançant qu'il ne discuterait pas de la souveraineté-association durant sa campagne électorale, parce qu'il ne possédait pas suffisamment d'information sur la thèse du Parti québécois.

Investitures

Par ailleurs, le Parti québécois a

annoncé, hier, que ses candidats aux élections partielles de novembre seront choisis, le 16 septembre, dans la circonscription de Prévost et, le 24 septembre, dans la circonscription montréalaise de Maisonneuve.

Le premier ministre René Lévesque a décidé de tenir les élections partielles au mois de novembre après qu'un point technique de la loi électorale l'eut empêché de les tenir au mois de septembre.

Les libéraux présentent Mme Solange Chaput-Rolland dans Prévost et M. Hermann Mathieu dans Beauce-Sud.

L'invention de Jules Marois serait applicable pour vaincre la marée noire

par Guy DUBE

L'inventeur québécois Jules Marois, âgé de 46 ans, de Lac-Beauport, en banlieue nord de Québec, croit que son système pour colmater le puits de pétrole d'Ixtoc Un, qui cause la pire marée noire de l'histoire dans le golfe du Mexique depuis deux mois et demi, est applicable.

C'est ce qu'il a fait savoir, hier, à la relationniste Jo Ouellet, de Québec, au cours d'un appel téléphonique.

M. Marois en est venu à cette conclusion après avoir longuement discuté avec des ingénieurs de la société pétrolière Pemex, à Mexico.

Mais, a-t-il précisé, ce sont les ingénieurs qui prendront la décision, après avoir minutieusement analysé les chances de réussite.

M. Marois, qui a déjà été maire de Notre-Dame-des-Laurentides, est l'inventeur du fameux mur d'eau breveté, qui est considéré comme étant le premier et le seul système ignifuge au monde.

La société Pemex a fait appel à ses services, en fin de semaine dernière.

L'ingénieur Dion de retour

L'ingénieur Guy Dion, de Sainte-Foy, qui s'est rendu au Mexique comme consultant auprès de M. Marois, est revenu dans la capitale, hier.

Rejoint par LE SOLEIL, M. Dion a expliqué qu'en théorie, le système de M. Marois peut fonctionner. "Mais, en pratique, c'est une autre paire de manches", a relaté l'ingénieur.

M. Dion a précisé que M. Marois et lui ont été bien accueillis par les ingénieurs de la société pétrolière mexicaine "qui ne négligent aucune avenue possible" afin de trouver une solution pour colmater le puits.

M. Marois a ajouté avoir appris sur place que ce n'est pas la tête du puits qui a fait défaut. Selon ses dires, il s'agit d'une fuite importante de pétrole à plusieurs dizaines de mètres sous la tête du puits.

Les valves sont intactes et les ingénieurs pourraient les fermer n'importe quand. Mais, il est préférable, selon les spécialistes, de les laisser ouvertes.

La pression à la tête du puits

serait de 600 à 800 livres par pouce carré, selon ce qu'a appris M. Dion.

Parlant du système non encore breveté de M. Marois, l'ingénieur a

Fuite en partie colmatée avec des billes d'acier

MEXICO (AP) — Grâce à la mise en place d'un dispositif permettant de colmater — en partie — la fuite de pétrole du puits mexicain "Ixtoc-1", grâce à l'injection dans le puits endommagé de billes de plomb et d'acier de la taille d'une balle de tennis, l'écoulement du brut dans le golfe du Mexique n'était plus hier que de 10,000 barils par jour, soit le tiers du volume qui s'écoulait en mer au lendemain de l'accident ayant fait sauter les installations.

Ce procédé dont la société

mexicaine Pemex revendique la mise au point a permis d'injecter jusqu'à présent quelque 49,000 billes dans le puits défectueux.

Selon la Pemex, des 10,000 barils qui s'écoulaient quotidiennement, 7,000 sont brûlés, 1,500 sont récupérés par des navires spécialement équipés, le restant, soit 1,500 barils continuant à polluer la mer.

On indique à ce propos à Corpus Christ (Texas) que de gigantesques nappes de brut ont atteint la côte du Texas, hier.

relaté qu'il ne s'agit pas d'une "affaire en l'air" et que sa mise en application pourrait prendre quelques jours avant de pouvoir colmater le puits.

Journalistes en nombre

Plus de 160 journalistes et techniciens de tout le pays "couvrant" la conférence des premiers ministres. Le réseau anglais de Radio-Canada a envoyé une équipe de 45 personnes, ce qui inclut un grand nombre de ses annonceurs vedettes. Les deux réseaux présenteront d'ailleurs une émission spéciale sur la rencontre. Cette foule utilise au maximum les installations hôtelières de Pointe-au-Pic et de la région immédiate, notamment les auberges qui ont dû refuser quelques clients réguliers pour rendre

service au gouvernement, a dit l'un des aubergistes au SOLEIL.

Diefenbaker

Les reporters qui pensaient cueiller leur bon vin de la veille, hier, ont vite déchanté quand leurs patrons leur ont appris, dès 8h du matin, le décès de M. John Diefenbaker. Micros et caméras en tête, les représentants des médias électroniques se sont littéralement arrachés les premiers ministres provinciaux pour obtenir leurs réactions à une nouvelle que tous ne connaissent pas encore. Ils n'avaient que des louanges pour l'ancien premier ministre, mais ce n'est que pour la galerie. En réalité, on a pu apprendre que M. Hatfield, du Nouveau-Brunswick, et Blakeney, de la Saskatchewan, le détestaient cordialement, sans parler de M. Lévesque...

Vie sociale

La Conférence comprend plusieurs activités sociales connexes au travail officiel. C'est ainsi que les conjoints des participants ont droit à des visites guidées dans la région, ainsi qu'à des tours de bateau sur le fleuve. Demain, les premiers ministres se paieront à leur tour une petite croisière en direction de l'île-aux-Coudres, tandis que ceux qui le désirent pourront visiter le chantier de la baie James, dimanche.

Bourassa à la baie James

La nouvelle parue dans un quotidien montréalais à l'effet que le gouvernement interdirait l'accès du territoire de la baie James à M. Robert Bourassa a mis le ministre Guy Joron dans une belle colère. "Il est complètement absurde de lui interdire une telle visite", a-t-il dit au SOLEIL. M. Joron, ministre de l'Energie et responsable à ce titre de la baie James, affirme avoir invité l'ancien premier ministre, il y a déjà longtemps, à visiter le projet qu'il a lancé en 1971, au moment où il le voudrait. M. Bourassa sera d'ailleurs parmi les invités d'honneur à l'inauguration officielle cet automne.

A VENDRE
TOUS LES AMEUBLEMENTS
DE RESTAURANT SUIVANTS:
Machine à crème glacée moulée
double Sweden (fait toutes les couleurs) • Une armoire réfrigérante
• Une machine à hot dogs vapeur
(Modern kitchen equipment) • Une friteuse double à frites • Un fan et une hotte pour friteuse double (Moffat) • Une machine à cigarettes (Smokeshop) • Un poêle et un fourneau (Moffat) • Un poêle à bois B.B.Q. • Un gros réchaud, etc.
Pour plus d'informations,
tél. 527-3538

EPLUCHETTE DE BLE D'INDE A L'ILE D'ORLEANS
Pour réservations:
JEAN-CLAUDE PREMONT
3012, Chemin Royal
Ste-Famille, L.Q.
829-3455

Une marque de prestige...

NOEL DU CAMPEUR

25 AOÛT
Rive, Jolysport
Camping Yogi L'Ours
Ste-Geneviève de Batiscan
Pour renseignements: (418) 382-2568

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Directeur de l'édition:
Marcel Pélissier

Diefenbaker passe à l'histoire

M. John Diefenbaker était entré vivant dans la légende. La cabane de bois rond de sa petite enfance était devenue depuis longtemps un lieu de pèlerinage fort fréquenté en Saskatchewan. On ne compte plus le nom d'écoles, de rues, de routes, de bibliothèques qui portent son nom, au Canada ou à l'étranger. A 84 ans, il était encore un conférencier recherché.

Sur la fin de sa vie, il n'avait plus que deux passions: la monarchie et le parlement. Refusant d'envisager une quelconque évolution des institutions monarchiques au pays, il vouait à la couronne britannique une admiration qui s'apparentait davantage à de la dévotion qu'à une honnête loyauté. Quant au parlement, où il a passé 43 ans, il en avait fait à toutes fins utiles sa résidence principale. Il eût été incapable de s'en passer, tellement il adorait le jeu parlementaire, les débats vigoureux, les affrontements politiques. Orateur hors pair, procédurier astucieux, comédien consommé, il dominait cette institution depuis tant d'années qu'on a peine à imaginer la Chambre des communes sans lui.

S'il a été conquis très jeune au charme du parlementarisme, il n'a jamais oublié qu'un politicien doit sa survie à une clientèle qu'il doit constamment courtiser. C'est dans l'Ouest du pays qu'il avait choisi d'établir et de consolider sa base politique. L'Ouest en retour

garda pour lui jusqu'à sa mort une admiration teintée de vénération. Sa pensée politique a d'ailleurs été marquée par sa communication intime avec l'Ouest. Son anti-communisme virulent visait à rassurer les milliers d'immigrants des pays de l'Est établis dans les Prairies. Sa passion pour l'agriculture lui vient du voisinage avec les immenses champs de blé. Son attachement au chemin de fer découle du rôle vital qu'a tenu le rail dans le développement de l'Ouest.

Il était aussi capable de convictions gratuites, qu'il défendait sans arrière-pensée politique. Son attachement pour la cause des Indiens était au nombre de celles-là. Sa disponibilité pour aider les groupes minoritaires était bien connue. L'importance qu'il attachait à doter le pays d'une Charte des droits de l'homme est déjà passée dans l'histoire.

Il fut peut-être le dernier grand leader populaire qu'ait connu le pays, capable de mobiliser les masses autour de quelques grands objectifs, indépendamment des régions où il prêchait son évangile. Il réussit même l'exploit de teindre la carte électorale du Québec en bleu, alors que depuis Laurier on s'entendait pour concéder d'avance la province française aux libéraux.

Son talon d'Achille fut sa difficulté d'accepter le Québec tel qu'il est, c'est-à-dire plus

indépendant, moins monarchique, plus méfiant à l'endroit d'Ottawa, moins enthousiaste que d'autres provinces à l'idée de renforcer le pouvoir central et de hisser le Canada au plus vite au rang d'une forte et puissante nation industrielle. Parce que les Québécois l'ont perçu comme l'un de leurs adversaires, il a fini par les ignorer, préférant courtiser les irréductibles du maintien des traditions britanniques. Encore aujourd'hui, après Robert Stanfield, son successeur, M. Joe Clark, doit s'accommoder de cet héritage.

S'il a légué au Canada, pendant les six ans qu'il dirigea le gouvernement, certaines grandes idées qui s'avèrent aujourd'hui fort importantes, qu'il s'agisse de la réforme du système pénitencier, du développement du grand nord ou d'une politique étrangère moins servile à l'endroit des États-Unis, il a aussi contribué à retarder la solution de certains problèmes au plan linguistique et national. Son opposition acharnée au nouveau drapeau canadien ne compte pas parmi ses meilleurs faits d'armes, non plus que son hésitation à soutenir le mouvement en faveur du bilinguisme institutionnel.

Par contre, c'est grâce à lui si l'éveil en faveur des droits de l'homme et de la protection de l'individu a pu progresser. C'est aussi un peu

grâce à lui si le Canada s'est résolument engagé dans l'aide aux pays sous-développés.

Victime de son caractère, il n'a pas toujours su prendre à temps les bonnes décisions. Le pénible épisode de son combat de dernière heure pour garder un leadership que les militants de son propre parti lui niaient est encore frais à la mémoire de tous les observateurs de la scène politique. Au lieu de devenir un sage de la politique, il a préféré demeurer farouchement partisan, étalant souvent son amertume et ne cachant nullement sa rancœur à l'endroit des adversaires d'hier.

Néanmoins, il aura été jusqu'à la fin une inspiration pour les députés. Travailleur acharné, il s'imposait la tâche de suivre les débats et d'examiner chaque projet de loi. Il a anobli la fonction de législateur, y consacrant plus de temps et d'efforts que nombre de jeunes députés.

Pour les gens de l'âge d'or il aura été jusqu'à la fin un modèle à suivre. Sa vitalité et son refus de vieillir étaient en soi un défi. Personnage controversé, il laisse autant de mauvais souvenirs que de bons. Mais chose certaine, les Canadiens ne sont pas près de l'oublier. Il est entré dans l'histoire par la grande porte.

Marcel PÉPIN

l'opinion des lecteurs

Les services dans le "développement Les Sources" à Sainte-Foy

La ville de Sainte-Foy est, présentement, en train de négocier une entente avec la municipalité de Cap-Rouge, relativement à la fourniture de services sur des terrains situés à l'extrémité des rues Desjardins et de la Rivière et connus sous le nom de "Développement Les Sources".

Malgré les apparences et, bien que constituant le prolongement naturel d'un développement en cours à Cap-Rouge, les terrains dont il est question, sont situés dans la ville de Sainte-Foy. Achetés en 1977, au coût de \$0.17 le pied carré des sœurs du Bon-Pasteur Inc. et, dont Rolland Couillard était, alors, le président, ces terrains ne semblaient pas, à prime abord, voués à un développement immédiat. Leur éloignement du cœur même de Sainte-Foy et l'urgence pour cette ville de continuer le développement de secteurs déjà avancés, comme la pointe Sainte-Foy, auraient pu, en effet, laisser croire que cette municipalité ne s'aventurerait pas de sitôt dans l'expansion de ce territoire.

Le fait, aussi, que les autorités municipales de Sainte-Foy, présentement, sous le coup d'une poursuite de 8,5 millions de dollars pour refus de poser les services dans le quartier Laurentien, ajoute encore aux rai-

sons qui auraient pu inciter, tout citoyen raisonnable, à penser que le Conseil de ville de Sainte-Foy se montrerait extrêmement prudent dans le choix des nouveaux secteurs à développer.

Or, voilà qu'en dépit de toute logique apparente, les édiles de Sainte-Foy ont accordé, il y a quelques semaines, un zonage résidentiel à une partie du développement "Les Sources" et qu'ils s'approprient, maintenant, à conclure une entente avec Cap-Rouge pour la fourniture de l'eau, le raccordement des égouts et la cueillette des vidanges sur cette portion de terrain (338,000 p.c.a.).

Les termes et les coûts exacts de cette entente restent encore obscurs et, bien qu'inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil du 6 août, (ajournée au 20) pour faire l'objet d'un règlement (2307), il est impossible, même après de multiples demandes auprès du greffier de la ville de Sainte-Foy, d'obtenir des renseignements précis sur la nature de ce contrat entre les deux municipalités.

Il apparaît, toutefois, évident que les nombreuses implications d'un tel projet devraient être clairement expliquées à la population avant que celui-ci ne soit définitivement entériné.

Les résidents du nouveau secteur "Les Sources" paieront les mêmes taxes que les autres citoyens de Sainte-Foy et, à ce titre, ils voudront, sûrement, les mêmes services. Or, comment, pourra-t-on les protéger adéquatement, entretenir leurs rues convenablement et leur donner un accès complet aux loisirs, alors que, géographiquement, ils seront situés à des milles des secteurs déjà développés de la ville de Sainte-Foy? Faudra-t-il leur constituer des services parallèles ou, au mieux, compter sur la municipalité de Cap-Rouge pour assumer, à ses frais, ces nouveaux voisins?

La nécessité et l'urgence d'un développement domiciliaire à cet endroit précis de Sainte-Foy étant encore loin d'être prouvées, peut-être, serait-il préférable, de s'arrêter un peu et de répondre aux questions que ce projet soulève. Si, vraiment, les administrateurs de Sainte-Foy et de Cap-Rouge accordent autant de respect à leurs contribuables qu'ils en accordent aux promoteurs, peut-être verront-ils, d'ailleurs, dans cette discussion franche et honnête, le moyen rêvé de faire la preuve de cette considération.

André P. Boucher
Sainte-Foy

Est-ce du folklore d'ici?

Ceux qui étaient présents à la cérémonie d'ouverture des Jeux du Québec à Saint-Georges ont dû, tout comme moi, être déçus sinon choqués de la présentation de supposées danses folkloriques, beauceronnes et québécoises.

Loin de moi l'idée de dénigrer le talent de ces danseurs mais plutôt de m'attaquer aux costumes et à la musique qui n'étaient absolument pas de circonstance.

En effet, des jeunes étaient accoutrés chacun d'un poncho et d'un sombrero et dansaient sur une musique mexicaine. Ils étaient sui-

vis de danseurs costumés en "cow-boys", accompagnés d'une musique "western" et d'un participant qui "câlait" en anglais, s.v.p. (on imite ou on n'imite pas). On se serait cru à l'ouverture des Jeux panaméricains.

Les organisateurs ont peut-être jugé amusant de donner un cachet international à ces jeux provinciaux. Mais alors, pourquoi affubler ces danses du nom de folklore beauceron et québécois? C'est une prise de conscience faussée de notre identité.

Cette erreur apparaît quelquefois au Québec lors de fêtes cham-

pêtres où l'on annonce une soirée canadienne et qu'on assiste en réalité à une soirée "western". J'ai parfois lu dans les journaux que les Beaucerons avaient la réputation de ne rien faire comme les autres et bien maintenant, j'y crois. J'espère que les gens qui étaient à Saint-Georges le 8 août 1979 n'ont pas conclu que les Beaucerons étaient tous des fervents du "western".

Qu'on s'amuse selon ses goûts mais de grâce, devant les caméras de la télévision, appelons les choses par leur nom.

Luc Pinon
Ville Saint-Georges

Conseils en temps de crise

Notre société est en grande partie basée sur la consommation abondante de ressources non renouvelables. Or, les réserves mondiales de ces matières premières diminuent rapidement. Ceci occasionnera, à court terme, une augmentation progressive de la capacité d'extraction; et à long terme, un épuisement complet des ressources. Ajoutons à cette augmentation des coûts de productions, l'augmentation des profits perçus par les pays producteurs et nous obtiendrons une majoration des prix, qui diminuera d'autant le pouvoir d'achat des consommateurs.

Les conséquences désastreuses de la crise du pétrole, nous donnent une idée de grandeur, des effets d'une pénurie généralisée de matières premières. Il est donc essentiel, pour le développement de notre société, d'éviter à tout prix une pénurie de matières premières.

Il faudra donc, diminuer considérablement notre consommation de ressources non renouvelables, afin d'atteindre deux objectifs: a) permettre aux réserves mondiales de durer plus longtemps; b) économiser assez d'argent, pour financer la recherche et la

mise en place de solutions de rechange à la disparition de ces ressources.

Comme exemple, je me contenterai d'énumérer quelques mesures qui, appliquées progressivement, permettraient au Québec de diminuer d'au moins 50 pour 100 sa consommation de pétrole d'ici cinq ans au plus.

Cinq petites suggestions pour économiser le pétrole.

1 — Effectuer tous les travaux rentables, d'isolation et de transformation de l'huile à l'électricité des systèmes de chauffage.

2 — En hiver, porter des vêtements plus chauds et chauffer les habitations à 15°C.

3 — En été porter des vêtements plus frais et climatiser les habitations à 30°C.

4 — Modifier les horaires de travail, afin d'atténuer la densité de la circulation routière aux heures de points.

5 — Que toute personne ayant à circuler avec peu ou pas de bagages, utilisant les transports en commun et

que l'excédent de passagers utilisent "le pouce", en donnant cinq cents du km aux automobilistes.

Toutes ces mesures, nous pouvons les appliquer progressivement, de façon volontaire ou attendre une grave pénurie de pétrole, qui obligera le gouvernement à les imposer en bloc. C'est le seul choix qu'il nous reste!

Jean Samson
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J5, par Le Soleil Limitée. "Coursier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333

RENSEIGNEMENTS
647-3333

REDACTION
647-3394

Brutalité policière et certains cas de force excessive

Mademoiselle Levasseur,

A la suite de votre article paru dans LE SOLEIL du premier août, je vous donne mon opinion sur le sujet.

Vous dites que la brutalité policière est une réalité qui se répand comme un fléau social. Pour ma part, je ne crois pas tellement à cette réalité qu'est la brutalité policière. Il existe peut-être certains cas de force excessive chez certains, mais la personne qui se dit victime de brutalité policière est-elle innocente?

Je suis totalement en désaccord avec vous lorsque vous dites que le policier a "ce droit de privilèges à exercer une force excessive...". alors dites-moi pourquoi il existe une Commission de police qui fait enquête sur les plaintes formulées par des victimes sur la conduite de policiers.

Si le policier avait ce droit, le citoyen ne pourrait pas porter plainte.

Pour le cas vécu mentionné dans votre article, je vois que vous n'êtes pas tout à fait au courant des véritables faits. Je ne peux, pour l'instant tout vous dévoiler car le procès n'est pas encore passé.

Je ne me baserai pas sur des écrits ou des racontars mais sur du vécu. Avant de crier brutalité policière dans ce cas, je vous mentionnerais que la déclaration de M. Hallé du tout début et celle parue lors de l'enquête en juin dernier sont différentes sur des points. Où est la vérité?

Pourquoi des journalistes font-ils naître dans l'esprit du public un sentiment d'animosité envers l'autorité symbolisée par le policier en

ne relatant que les témoignages favorables pour la victime?

Pourquoi M. Hallé, le soir de l'incident en 1977, a-t-il refusé les soins à l'hôpital vers 11h, lorsque les policiers l'y ont conduit?

S'il était défiguré comme il le prétend et étouffé par ses prothèses, il aurait sûrement souhaité se faire soigner.

Pourquoi dans la salle d'attente de l'hôpital, ce même monsieur a-t-il malmené un vieillard en sautant après lui pour obtenir une cigarette?

Pourquoi criait-il si fort que les infirmières ont demandé aux policiers de le faire taire parce qu'il dérangeait?

Pourquoi vers 1h du matin, s'est-il présenté une deuxième fois à l'hôpital si blessé que son état nécessitait des soins? Que s'est-il passé après que les policiers l'aient quitté?

Pourquoi en mai 1978, ce même M. Hallé a-t-il été reconnu coupable de voies de fait sur l'agent Thifault?

Pourquoi, après le procès en Cour criminelle de mai 1978, dans un établissement commercial de la Beauce, M. Hallé est-il allé trouver les deux policiers pour leur donner la main et leur dire: "C'est dommage de faire connaissance dans de pareilles circonstances. Je ne vous connaissais pas avant". (Cet incident s'est passé devant témoins). Je vous jure, Michèle, que si vous me donniez une raclée et si vous me dévisagiez, je vous reconnaîtrais le reste de ma vie.

Pourquoi dites-vous qu'ils se sont blanchis? Avant de porter un jugement, il faudrait connaître le

pour et le contre. Qu'est-ce que vous connaissez dans cette affaire? La preuve: Ce ne sont pas des agents de la Sûreté du Québec mais ceux de la sûreté municipale.

Si un si petit détail vous échappe, comment faites-vous pour pouvoir affirmer que les agents sont coupables de brutalité policière?

Je ne vous comprends pas lorsque vous dites: "... leur négation est une preuve de leur culpabilité...". D'après vous, le policier devrait plaider coupable même s'il est innocent. Cela n'a pas de sens. Le feriez-vous?

Je pense que les murs de pierres grises et les barreaux de fer sont idéals pour les indésirables. Ils sont là pour la protection du public. Les individus qui assassinent froidement des honnêtes gens, des individus qui martyrisent et violent des jeunes enfants devraient, selon vous, vivre dans la société.

Il faudrait être réaliste et non rêver en couleur.

Il ne faudrait pas oublier que le policier est le symbole le plus visible de l'autorité. Plusieurs adultes n'acceptent pas cette autorité.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire mais je terminerai par ceci:

La brutalité policière n'est pas aussi réelle que vous le croyez car avant de crier brutalité policière dans un cas, il faudrait se renseigner sur les deux côtés de l'histoire, ou y avoir été témoin, car dans certains cas, le policier accusé est la VICTIME et non la BRUTE.

Mme Rachel Veilleux
Saint-Georges-Est



John Diefenbaker

Un possédé du démon de la politique



richard daignault

John Diefenbaker fut possédé du démon de la politique. Il n'était pas un maître de la politique, comme sa carrière l'a d'ailleurs démontré. La politique était son maître.

Il est mort comme il a vécu. En pleine activité politique. Il se levait toujours à l'aube, pour étudier ses dossiers. Il se préparait à la réalisation d'un de ses rêves: visiter la Chine. Il est tombé parmi ses dossiers.

Tous ceux qui le connaissaient savaient qu'il ne pouvait vivre en dehors du cercle entourant la vie parlementaire. A chaque élection fédérale il se sentait absolument obligé de se représenter.

Pendant la campagne électorale fédérale, au printemps dernier, il disait: je suis le seul ancien premier ministre du Canada qui siège au Parlement. J'ai bien hâte d'avoir un compagnon. Evidemment, il parlait de Pierre Trudeau qui doit précisément siéger dès la session parlementaire qui débute le 9 octobre prochain comme chef de l'opposition.

Par la force des choses, il n'y aura qu'un seul ancien premier ministre aux Communes et Diefenbaker n'aura pas le malin plaisir de voir son ennemi politique préféré siéger à la gauche du président de la Chambre.

Diefenbaker, bien qu'il soit demeuré un personnage très connu, presque mythique, incarnant le torisme anglophone avec sa tête de "vieux lion", n'a pas donné au Canada une direction, un pli, dans le sens où Mackenzie King l'a fait.

L'homme d'une conjoncture

Mais Diefenbaker a été l'homme d'une conjoncture. Il a été adulé peut-être, comme pas un chef politique canadien, en 1958, alors qu'il balayait vraiment le Canada, prenant une majorité des sièges qui dépassait tout ce qui avait été atteint auparavant et tout ce qui avait été atteint depuis — une majorité de 150 sièges.

Le Parti libéral avait été écrasé, même au Québec où le Parti conservateur avait pris 50 sièges, ce qui ne s'était pas vu depuis 1882.

Curieux ce cri de la quasi-unanimité politique en 1958 à la veille d'un émiettement politique sur le plan fédéral, une véritable crise face à l'émergence de puissants gouvernements provinciaux.

Diefenbaker, plus populiste qu'idéaliste, avait mis de l'avant la réforme agricole pour l'Ouest du pays, les premières grandes ventes de blé à la Chine avaient été réussies. Au niveau des discours, Diefenbaker formulait sa vision d'un Grand Nord canadien. Il était fier de sa Charte des droits de l'homme.

Mais toutes ces mesures devaient pour ainsi dire disparaître dans une sorte de brume lors de la crise du dollar de 1962, l'affrontement avec le gouverneur de la banque Coyne.

L'historien John Munro, récemment nommé directeur du Centre Diefenbaker à l'université de la Saskatchewan, a écrit l'an dernier: "En autant qu'on puisse le voir, il n'y a jamais eu d'expression cohérente de la philosophie politique de Diefenbaker, probablement parce qu'il n'en a jamais eu une".

Et le défunt sénateur Grattan O'Leary, journaliste, analyste et éditeur du quotidien "Ottawa Journal", écrivait en 1977:

"John Diefenbaker, quoiqu'on dise, n'était pas un politicien ordinaire. Mais ce n'était pas un homme attaché à un système, à une idéologie, seulement lié à ses instincts et ses perceptions, un homme qui n'était pas doué de logique, ni équipé de lunettes, mais qui avait de l'oeil".

La crise dollar domina tout, éclipsa la vision d'un grand Canada.

L'élection fédérale de 1962 fut une sorte de catastrophe nationale. Le pays éclata pour ainsi dire. Le professeur S.F. Wise estime que l'électorat canadien se comporta, en 1962, comme s'il vivait dans quatre ou cinq pays différents.

Une voie

Diefenbaker, reporté au pouvoir, mais en minorité, se chercha une voie, une cause qui rabâtirait l'unité du Parti conservateur et du pays en engageant une vive querelle avec le gouvernement américain sur la question de l'installation d'armes nucléaires américaines au Canada.

Défait aux Communes par l'opposition ralliée autour de Lester Pearson, le chef libéral, il déclenche des élections qui lui seront politiquement fatales.

Malgré les querelles internes, les défections à l'intérieur de son parti, Diefenbaker s'entête et de nouveau dirige sans succès les forces conservatrices aux élections de 1965. Après une lutte épiquée entre les divers clans du parti conservateur Diefenbaker fut déposé et remplacé par Robert Stanfield, ancien premier ministre de la Nouvelle-Ecosse et celui-là même qui vient d'être nommé par le premier ministre Joe Clark pour démêler l'imbroglio autour de l'affaire de l'ambassade canadienne en Israël.

Les commentateurs sont d'accord pour dire que l'indépendance d'esprit et la fierté naturelle de Diefenbaker a fait plus de tort que de bien au Parti conservateur au cours des récentes années.

Diefenbaker n'était plus tout à fait le même homme depuis la mort de sa femme, Olive, qu'il avait épousée en 1953. Elle décédait en 1976.

"Où est Olive? Aidez-moi à la trouver. Si je perds ma femme, je perds tout".

C'est Jean-Marc Poliquin, chroniqueur au journal LE SOLEIL qui rapporte ces exclamations de Diefenbaker à l'aéroport de Windsor, au cours de la campagne électorale de 1962.

Ces derniers temps, n'ayant lui-même pas été capable de faire l'unité politique ni dans son parti, ni dans le pays, il en voulait à l'approche globale, théorique de Trudeau, sur l'unité du Canada.

Georges Angers, journaliste du SOLEIL, a fait un bout de campagne électorale avec Diefenbaker en mai, en Saskatchewan, dans sa circonscription de Prince Albert.

"Le genre d'unité que Trudeau tente d'imposer ne peut qu'aboutir à la rupture du pays", lance-t-il au journaliste québécois.

J'ai rencontré Diefenbaker quelquefois. Dans les années 40 alors qu'il était venu à Montréal visiter les installations de la société Radio-Canada, on l'avait présenté aux journalistes comme un jeune député de grand talent. Il venait à peine d'être élu aux Communes pour la première fois. Il ne parlait que de politique.

Il adorait raconter des farces sur les hommes politiques. Je l'ai rencontré plus récemment. Il n'avait pas changé.

Une météorite

C'est je crois, l'historien Munro qui a le mieux mesuré l'impact de ce météorite de la vie politique canadienne, sortie de l'obscurité pour briller brièvement mais avec tant de feu.

Ce que Munro voit c'est un homme d'une région défavorisée. n'oublions pas que la Saskatchewan avait été une région très pauvre — tentant de briser l'emprise des provinces centrales sur la politique fédérale.

Si Munro a raison, il ne faut pas se surprendre du sort qu'a réservé l'Ontario à Diefenbaker aux élections de 1962 et de 1963, reléguant ainsi les conservateurs fédéraux de nouveau dans l'opposition pour de nombreuses années.

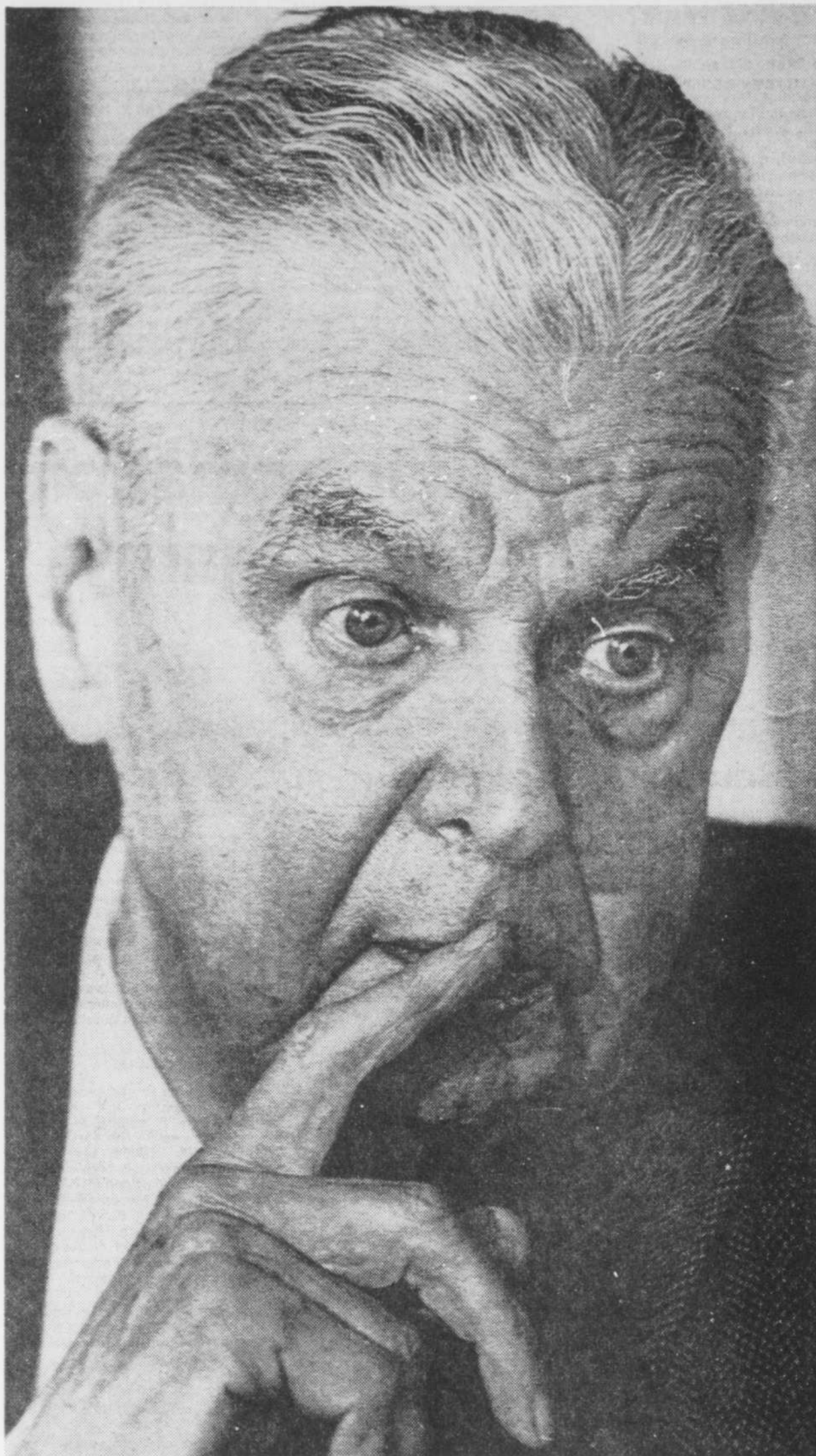
L'Ontario, pour se débarrasser de 22 ans de régime libéral, s'était rangée avec l'Ouest, en 57.

Avant de mourir Diefenbaker a vu l'Ontario de nouveau se liguer avec l'Ouest pour battre le Parti libéral au pouvoir pendant 16 ans en ligne, de 1963 jusqu'au 22 mai cette année.

Dans les deux cas, il s'agissait de battre des gouvernements libéraux dirigés par des Canadiens français.

Dans les deux cas, les victoires conservatrices ont été d'abord minoritaires. On sait que la victoire de 57 s'est traduite par le grand feu d'artifice conservateur de 1959.

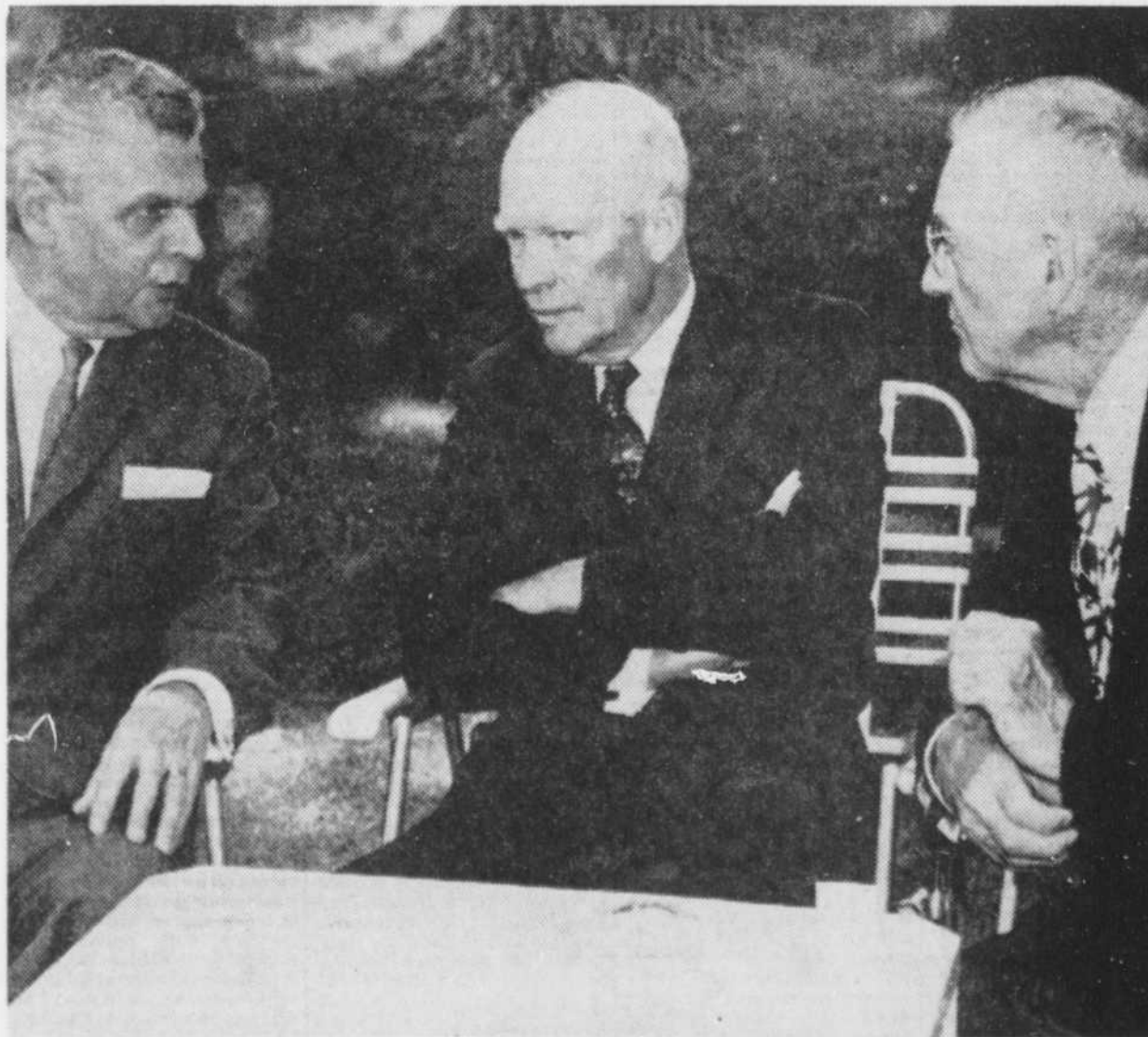
Diefenbaker ne sera pas là pour voir la suite de la victoire minoritaire du gouvernement des conservateurs de Clark.



Le "vieux lion" n'est plus...



John Diefenbaker et son épouse Olive lors du congrès du PC en 1976.



En 1958, Diefenbaker, alors premier ministre du Canada, rencontre le président américain Dwight Eisenhower et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dulles.

dans nos régions

L'île d'Anticosti ne veut pas "être une prison"

Suggestions pour adoucir les futurs règlements

par Gilles QUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le directeur missionnaire du district d'Anticosti au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP), M. Pierre Levac, a pris note mercredi, au cours d'une réunion publique à Anticosti, d'une série de suggestions formulées par les insulaires en vue d'adoucir les nouveaux règlements que le MTCP se propose d'appliquer sur l'île à partir du 1er septembre.

M. Levac n'a pas répondu à la requête des résidents qui demandaient d'abord que certains règlements soient retirés ou que leur application soit reportée; le représentant du MTCP a plutôt demandé

un délai d'une semaine à dix jours pour lui permettre de donner des réponses aux suggestions des citoyens.

On sait que ces règlements changeraient la vie quotidienne de quelque 300 résidents de l'île d'Anticosti, limitant leurs allées et venues dans l'île, contrôlant l'utilisation de leurs embarcations personnelles, exigeant que les sports d'hiver soient pratiqués que dans les sentiers aménagés à cette fin; les contrevenants sont par ailleurs menacés d'expulsion d'Anticosti.

Au cours de la réunion de mercredi, à laquelle participaient quelque 125 personnes, les porte-parole des résidents ont admis l'utilité de règlements pour protéger cette réserve faunique unique

au Québec, mais ils ont exigé d'être considérés comme des citoyens à part entière, "non pas en prison".

Les résidents ont demandé au gouvernement du Québec, propriétaire de l'île, qu'il s'engage à reconnaître les origines des Anticostiens et le patrimoine de ceux-ci, et qu'ils puissent conserver tous leurs droits acquis.

Il fut aussi demandé que soit reconnu comme résident, "une personne qui tient feu et lieu dans la réserve faunique d'Anticosti".

Les porte-parole de la population, soient les dirigeants du comité de citoyens, de l'Association de chasse et pêche et les fermiers, ont demandé que des permis ne soient plus exigés pour les visiteurs des

résidents du village de Port-Menier.

Les résidents veulent pouvoir utiliser leurs embarcations et chaloupes sur le territoire défini comme accessible aux résidents, là où ils ont déjà un droit de circulation; ils désirent d'ailleurs pouvoir circuler 24 heures par jour dans ce territoire qui est à peine le quart de la superficie de l'île.

Les Anticostiens réclament la possibilité d'aller camper mais acceptent la restriction de ne pas allumer de feu de camp. "Il n'y a d'ailleurs jamais de feu de camp, les gens ont toujours peur du feu", selon M. Jude Laberge, président du comité de citoyens.

Enfin, ceux qui seraient définis et reconnus comme résidents ne

veulent rien entendre de la menace d'expulsion de l'île pour les contrevenants. "On n'expulse pas un citoyen du Québec parce qu'il a fait un accident ou commis une infraction", a dit M. Laberge.

Pendant une heure et demie, les citoyens ont, selon des témoins, présenté calmement ces suggestions à M. Levac. A la fin de cette présentation, comme M. Levac ne promettait pas formellement de donner suite à ces demandes, une personne a lancé "ne plus rien à faire ici" et a quitté les lieux. Tout le monde a suivi!

En fin de journée mercredi, M. Levac, venu sur place par avion notifié, a quitté l'île. Il était impossible de rejoindre M. Levac, hier, ni

à Québec, ni à Sherbrooke, où il agira comme directeur régional des Cantons de l'Est pour le MTCP.

Rappelons que les résidents de l'île n'ont appris qu'il y a une quinzaine de jours l'entrée prochaine en vigueur de ces règlements; ils ont vivement réagi, dénonçant ces mesures, alertant les médias, faisant circuler une pétition.

Le député de Duplessis, M. Denis Perron, a déjà qualifié ces règlements de "radicaux" et a promis d'intervenir pour demander qu'ils soient assouplis. "L'île d'Anticosti ne doit pas être une prison", a affirmé M. Perron qui devrait se rendre rencontrer la population le 25 août prochain.

Un kiosque d'information fort populaire, à Charny

par Gilles PEPIN

CHARNY — L'Association touristique Beauce-Appalaches (ATBA), un organisme issu du milieu dans le but de favoriser l'accueil et le développement du tourisme, sait très bien se faire entendre; elle a déjà réalisé plusieurs projets d'importance, malgré qu'elle n'ait à peine qu'un peu plus d'un an d'existence.

Son oeuvre principale, pour l'instant, est la mise en place d'un kiosque d'information touristique aux abords des chutes de la Chaudière, à Charny. Plusieurs personnalités ont inauguré ce kiosque, cette semaine, et ont été impressionnées par l'efficacité et le dynamisme de ce groupement oeuvrant sur tout le territoire de la Beauce, Bellechasse, Lotbinière, la Côte-du-Sud et la rive sud de Québec.

L'Association touristique Beauce-Appalaches a réussi, à la suite d'une étude qu'elle avait elle-même effectuée l'été dernier, à faire déplacer le kiosque du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qui était placé à l'extrémité sud du pont de Québec. Avec la collaboration également du ministère des Transports, ce kiosque a en effet été relocalisé en bordure de l'autoroute 73, à Charny, donc tout près de la transcanadienne.

Après 25 jours

Depuis le 18 juillet dernier, trois personnes travaillent à ce kiosque à Charny. Il en sera ainsi jusqu'à la fin de septembre, de 8h30 à 20h, pour une évaluation plus poussée de l'expérience. Le siège social de l'ATBA est par ailleurs situé à Ville Sainte-Marie, 80 rue Saint-Antoine.

Selon ce que viennent de révéler le président Emilien Soucy et le directeur général de l'ATBA, Maurice Laroque, les résultats des 25 premiers jours d'ouverture de ce kiosque à Charny se sont avérés très révélateurs. 3,637 visiteurs furent reçus à ce kiosque durant cette période, alors qu'il fut observé notamment les phénomènes suivants:

- a) Beaucoup de touristes sont perdus dans l'échangeur des autoroutes;
- b) La rive sud est vraiment un centre d'hébergement important pour les visiteurs du Vieux-Québec;

c) Beaucoup de touristes décident de leur orientation de voyage en tenant compte de l'information prise à ce kiosque;

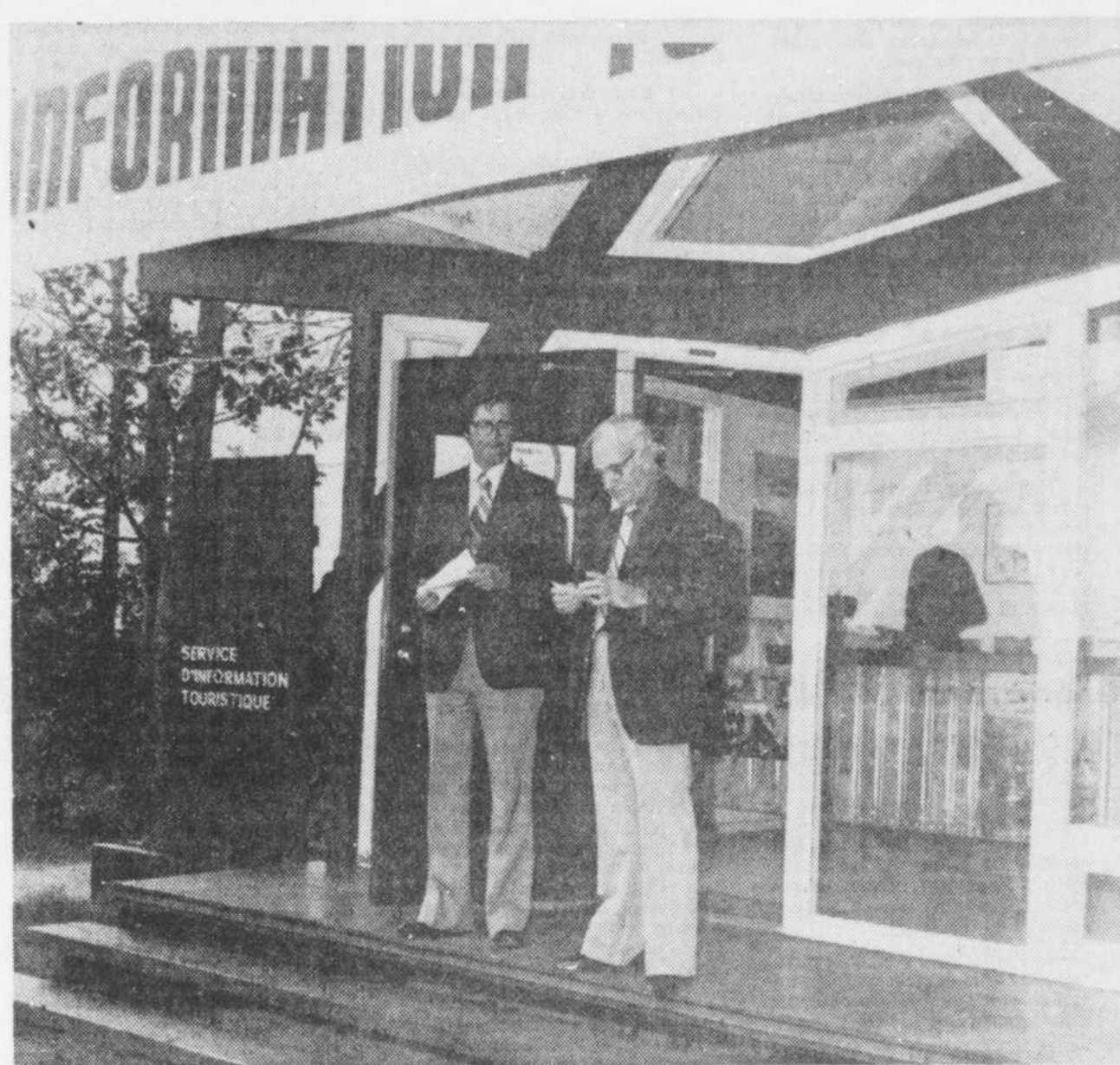
d) Plusieurs touristes s'attendaient à ce que le terrain des chutes de la Chaudière soit aménagé avec des tables à pique-nique, un centre d'interprétation, des sentiers, des services sanitaires, etc...

e) Les demandes d'information sur la région concernant principalement la route 132 ouest, comment se rendre à Québec, les terrains de camping, les hôtels-motels, centres commerciaux, magasins, médecin, pharmacie, les Jeux du Québec, centres de villégiature, centres d'artisanat, théâtres d'été, haltes routières, circuits de patrimoine, piscicultures commerciales et autres endroits de pêche, événements et activités de la région, chalets à louer, etc...

Services manquants

L'ATBA a pu aussi déceler certaines améliorations restant à apporter pour accroître la qualité de service aux touristes dans cette région: une meilleure signalisation du kiosque à la sortie du pont Pierre-Laporte et sur la 20, des dépliants touristiques des lieux d'hébergement, l'absence de dépliant global sur tous les attraits touristiques, l'absence de station d'essence au début de la 73, l'absence d'auberge de jeunesse, l'absence de cartes postales et de diapositives de la région.

Ce kiosque d'information touristique à Charny est présentement le seul d'envergure régionale sur la rive sud.



MM. Maurice Laroque et Emilien Soucy, respectivement directeur général et président de l'Association touristique Beauce-Appalaches, inaugurant le kiosque d'information près des chutes de la Chaudière.

Apéro lancé à saveur du pays

CHARNY (G.P.) — Les dirigeants de l'Association touristique Beauce-Appalaches, en inaugurant le kiosque d'information touristique que l'on retrouve maintenant près des chutes de la Chaudière, à Charny, ont voulu faire connaître une nouvelle boisson bien particulière à la région.

En souhaitant aussi que les hôte-

liers et restaurateurs de la région sauront aussi inventer et servir d'autres liqueurs à la couleur du pays, ils ont servi, non pas un cocktail ordinaire, mais leur "Apéro lacté Beauce Appalaches".

La recette de cette boisson a été conçue au ministère québécois de l'Agriculture. C'est délicieux...

Voici cette recette: 150 mls de lait, 50 mls de cognac ou 25 mls de Tia Maria et 25 mls de sirop d'érable. Ajouter les ingrédients au lait. Bien agiter. Servir immédiatement. Pour l'obtention d'un mélange moussieux, il est recommandé d'utiliser un mélangeur électrique.

Voilà une liqueur de chez nous à base de produits de la région. Il n'y a pas de mal à prendre un verre, à condition de savoir s'arrêter à temps, ont rappelé les représentants de l'Association touristique Beauce-Appalaches.

Avis public

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

PROJET DE MODIFICATION

Coiffure — Québec

Le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, monsieur Pierre-Marc Johnson, donne avis par les présentes, conformément à la Loi des décrets de convention collective (S.R. 1964, chapitre 143), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative aux métiers de coiffeur pour hommes et coiffeur pour dames dans la région de Québec, rendue obligatoire par le Décret 44 du 14 janvier 1954, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

1. Ajouter, à l'énumération des parties contractantes de première part, "La Fédération Patronale des coiffeurs du Québec Inc." et, de deuxième part, "La Fédération des Employés Coiffeurs du Québec Inc."
2. Modifier l'article 8.00:
 - a) par le remplacement des mots "le samedi de 8h30 à 17h" par "le samedi: de 8h à 17h"; à l'alinéa 2 du sous-paragraphe b du paragraphe 8.02;
 - b) par l'ajout des alinéas "4, 5, 6" au sous-paragraphe b du paragraphe 8.02:
- 4) dans le district électoral de Rivière-du-Loup: le mardi, mercredi et jeudi: de 9h à 17h30 min; le vendredi: de 8h30 min à 20h; le samedi: de 8h30 min à 12h;
- 5) dans le district électoral de Kamouraska: le mardi, mercredi et jeudi: de 8h30 min à 17h30 min; le vendredi: de 8h30 min à 21h; le samedi: de 8h30 min à 14h;
- 6) dans le district électoral de Témiscouata: le mardi, mercredi et jeudi: de 8h30 min à 18h; le vendredi: de 8h30 à 21h; le samedi: de 8h30 min à 18h.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis à la Gazette officielle du Québec, le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre
Gilles Lachance

Corporation Municipale
de Dubuc, P.Q.
GOT 1Y0

Travaux de voirie PROJET 1032-79-17

La Corporation Municipale de Sarré-Coeur, Comté de Dubuc, demande des soumissions pour des travaux de construction d'un revêtement en béton bitumineux dans le nouveau Parc de Maisons Mobilières sur le lot 648-2.

Le présent projet de développement est financé par le Ministère de l'Expansion économique régionale la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et de l'Office de Planification et de Développement du Québec et mis en oeuvre en collaboration avec le Ministère des Affaires Municipales.

Les plans et devis sont disponibles au bureau des Ingénieurs-Conseils LOUIS-P. COUTURE & ASSOCIÉS, 1380, Boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1W8. Ils peuvent être obtenus moyennant un dépôt de \$25.00 qui sera remboursé aux soumissionnaires à condition que les documents du projet soient remis en bon état à l'ingénieur dans les vingt (20) jours de la date de réception des offres.

Les documents de soumission sous pli cacheté, seront reçus jusqu'à 4:00 heures p.m. le 27 août 1979 au bureau de la Municipalité de Sarré-Coeur, Comté de Dubuc. La Corporation prendra connaissance des propositions reçues ce même jour à 4:05 heures p.m. au bureau du secrétaire-trésorier.

Un dépôt de garantie est requis à la remise des soumissions. Il est constitué d'un cautionnement sous forme de chèque visé ou de garantie de soumission (Bid Bond) en provenance d'une maison d'assurances au montant de \$2,500.00. La Corporation Municipale ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

GAETAN LEMIEUX
Secrétaire-trésorier.
Québec, le 17 août 1979.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNE, par le sousigné greffier de la susdite Municipalité, aux propriétaires inscrits le 6 août 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone unifamiliale RAB/1, plus précisément, sur la rue Grandpre;

QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 6 août 1979, a adopté le règlement numéro V-536 modifiant le règlement numéro V-460 pour accepter la localisation du garage situé sur les lots 245-1-P et 242-35-1-P situés sur la rue des Loisirs;

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 6 août 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui ont des personnes physiques ou qui ont des personnes physiques ou qui ont des personnes physiques, dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporation, société commerciale ou association, peuvent demander que le règlement susdit soit soumis à un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même Loi;

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 389 à 398 de la Loi des Cités et Villes, et qu'aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de 9:00 à 19:00 heures, les 27 et 28 août 1979, au bureau de la municipalité situé au 1575, rue Turmel, à l'Ancienne-Lorette;

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 7 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19:05 heures, le 28 août 1979, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette.

DONNE À L'ANCIENNE-LORETTE, CE 15 AOUT 1979

Me Gabriel Michaud
Greffier

Me Gabriel Michaud
Greffier

CORPORATION MUNICIPALE DE ST-ALBAN COMITÉ DE PORTNEUF APPEL D'OFFRES

PROJET
Projet d'aqueduc pour la Municipalité de St-Alban
Projet no 78-170 (74-119)

PROPRIÉTAIRE:
La Municipalité de St-Alban
Comité de Portneuf
277, rue Principale
G0A 3B0

INGÉNIEURS:
LAJOIE, PELLERIN & ASSOCIÉS LTÉE
635, Marguerite-Bourgeois
QUÉBEC (Qué.)
G1S 3V8

Des soumissions pour un projet d'aqueduc sont demandées par la municipalité de St-Alban. Les documents de soumission pourront être obtenus en s'adressant au bureau des consultants LAJOIE, PELLERIN & ASSOCIÉS LTÉE, 635, Marguerite-Bourgeois, Québec, P.Q., G1S 3V8.

- 1) Pose d'une conduite d'aqueduc de 60" dans les rues Principale et St-Philippe.
- 2) Pose d'une conduite de 40" dans les rues Ste-Thérèse, St-Siméon, Godin et St-Jean.
- 3) Construction d'un réservoir de 60,000 gall. US et d'une prise d'eau.

Un dépôt de cent dollars (\$100.00) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la MUNICIPALITÉ DE ST-ALBAN ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions. Chaque soumission devra être également accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur identique et une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être déposées avant 20:00 heures, heure avancée de l'Est le 11 septembre 1979, au bureau de l'Hôtel de Ville au 16, rue Saint-Eugène à la Municipalité de Saint-Alban, comté Portneuf.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 20:00 heures, heure avancée de l'Est, au bureau de l'Hôtel de Ville. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

ROSAIRE DOUVILLE, secr.-trés.
MUNICIPALITÉ DE ST-ALBAN

dans nos régions

Deux Québécois sont accusés de crime d'incendie

par Guy DUBE

Le commissaire aux incendies de la ville de Québec, Me Cyrille Delage, a recommandé au substitut du procureur général, hier, que des accusations d'incendie criminel soient portées contre deux Québécois qui auraient volontairement mis le feu à des appartements, le 28 juin dernier et le 15 août courant.



Le Soleil, Gilles Lafond

"J'ai pris le gallon d'essence et je l'ai tiré par la fenêtre", a avoué Jean Richard devant le commissaire Delage, hier.

Dans le premier cas, il s'agit d'un amoureux éconduit qui, dans un geste de vengeance, aurait mis le feu à la fenêtre de son ex-amie, dans la nuit du 27 au 28 juin.

Jean Richard, 24 ans, de la rue des Sables, à Québec, a en effet lui-même avoué au commissaire, au cours d'une enquête publique tenue hier, avoir utilisé de l'essence pour mettre le feu, après avoir ingurgité beaucoup de bière durant la soirée.

"J'ai pris le gallon d'essence et je l'ai tiré dans la fenêtre. Puis j'ai lancé une allumette et je suis parti chez moi", a déclaré Richard.

Tentative de suicide

Par ailleurs, un quadragénaire, originaire de Château-Richer, en banlieue de Québec, a à son tour avoué au commissaire Delage avoir tenté de se suicider en mettant le feu au matelas de sa chambre du château Champlain, rue Saint-Paul, à Québec, mercredi soir.

"Y m'a pogné une idée de fou, je peux pas dire autrement. J'ai pris du gaz à lighter puis j'ai mis le feu", a raconté le chômeur de 47 ans.

Trois hold-up ont été perpétrés à Québec et aussi dans la banlieue

Les policiers de la région métropolitaine de Québec ont connu une journée occupée, hier, alors que trois hold-up ont été perpétrés en moins de trois heures.

A 11h50, une succursale de la Banque Canadienne Nationale, située à 1010 de la rue des Érables, a tout d'abord été la scène d'un vol à main armée lorsque quatre individus masqués ont exigé à la pointe du fusil que les caissiers leur remettent l'argent des tiroirs-caisses. Les policiers ignorent à combien se chiffre la somme emportée par les bandits qui se sont enfuis à pied.

Une vingtaine de minutes plus tard, à 12h15, trois cagouleurs ont fait irruption à la Caisse populaire du Village-des-Hurons, à Loretteville. Armés de revolvers, ils se sont emparés de \$5,000 avant de s'enfuir dans une automobile volée.

Les policiers ont retrouvé le véhicule hier soir, à 20h15, à proximité de la caisse dévalisée.

Quant aux trois malfaiteurs, les enquêteurs de Loretteville ont bon espoir de les repérer bientôt puisqu'ils sont déjà à la recherche de suspects.

A 14h20, les policiers de la ville de Sainte-Foy se sont rendus au centre commercial Innovation, sur le chemin Sainte-Foy, pour entendre les témoins d'un cambriolage survenu à la Banque Provinciale de l'endroit. Deux ou trois hommes masqués et armés ont fait main basse sur un montant de \$2,600. Ils ont pris la fuite à bord d'une Cadillac, une auto volée un peu plus tôt. Ils l'ont abandonnée à 1,000 pieds environ du lieu de leur larcin.

Dans les trois cas, aucun coup de feu n'a été tiré pendant ces opérations criminelles menées rondement.

Double tricentenaire à Montmagny

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Du 31 août au 3 septembre, Montmagny va fêter un double tricentenaire: le 333e de la concession seigneuriale de la rivière du Sud au sieur Huault de Montmagny, et le 300e de l'érection de la première chapelle à la Pointe-à-la-Caille, le berceau de la paroisse mère de Saint-Thomas, près du fleuve, à deux milles au nord-ouest du centre-ville actuel.

Un comité présidé par M. Camille Langlois s'affaire depuis quelques mois à l'organisation de festivités, qui se dérouleront à la place du Tricentenaire, un lieu de ralliement populaire aménagé sur les terrains de l'exposition de Montmagny.

On y retrouvera la cabane à sucre, le "saloon", le comptoir d'artisanat des fermières, des kiosques d'amusement et autres.

Un second rendez-vous sera le manoir seigneurial Couillard-Dupuis, en bordure de la route 132, à la sortie est du pont de la rivière du Sud. Du 25 août au 3 septembre,

le manoir abritera une exposition d'objets d'arts et de meubles antiques commémoratifs de la vie magnymontoise d'antan.

Ambiance d'époque

Les réjouissances tricentennaires auront lieu dans une ambiance d'époque, alors que les citoyens de Montmagny seront invités à porter des costumes d'il y a trois cents ans, mais sans que ce soit toutefois là nécessaire pour participer aux diverses manifestations prévues.

Ces activités seront rehaussées de la présence de représentants des quatre familles seigneuriales impliquées dans la fondation de Saint-Thomas de Montmagny.

Ainsi les seigneurs et châtellains Louis Couillard-De-Lespinay seront personnifiés par Jean-Paul et Maria Tremblay, Paul Couillard-Dupuis par Robert et Juliette Gaudreau; Jacques Couillard-Després par Roland et Céline Mathurin; et Noël Morin, du fief Saint-Luc, par Léopold et Lise Morin.



Le Soleil, Réal Laberge

Chutes, bateaux et oiseaux, trois caractéristiques de la ville tricentenaire.

Visiteurs de Montmagny, France Dimanche, 2 septembre

L'un des moments les plus marquants des fêtes des deux tricentennaires sera certainement la visite d'un groupe de 45 visiteurs de Montmagny, France, petite ville de la banlieue de Paris. La délégation des cousins français sera dirigée par son maire, M. Cocheline.

Programme des festivités

Le programme des festivités commémoratives du 333e et 300e de Saint-Thomas de Montmagny débutera le vendredi 31 août, pour se terminer le lundi 3 septembre, le jour de la Fête du Travail.

La journée d'ouverture sera entre autres marquée d'une réception civique, à 20h, et d'un bal d'époque, au palais du commerce de l'Expo de Montmagny, à 21h.

Samedi, 1er septembre

Les réjouissances se poursuivront, le 1er septembre, avec des activités pour les jeunes, au manoir Couillard-Dupuis, et une visite au foyer d'Youville, dans l'après-midi. A 18h, suivra un souper canadien; puis, à 21h, un "bal à l'huile".

Une messe du 333e et du 300e célébrée par l'évêque du diocèse, Mgr Charles-Henri Lévesque, à 11h, en l'église de Saint-Thomas, sera suivie à midi, par la crêpe des âmes, "sur le perron de la messe", et à 13h, par un dîner officiel, au centre civique.

A 15h, ce sera le dévoilement d'un monument des tricentennaires, sur le parterre de façade de l'église de Saint-Thomas à 16h, mariage d'époque avec invités en "bogheys", à l'église de Saint-Mathieu; à 18h, souper canadien à saveur régionale au palais du commerce; et à 21h, la veillée du tricentenaire.

Lundi, 3 septembre

La quatrième journée des fêtes débutera par la messe du souvenir, au cimetière, à 11h; puis à 14h30, une parade de chars allégoriques, de l'école polyvalente Ls-Jacques-Casault à la place du Tricentenaire; à 18h, souper canadien; et 20h, veillée de clôture et feu d'artifice, à la place du Tricentenaire.



Le Soleil, Réal Laberge

La 6e église dans l'histoire de Montmagny.

Arrosage d'herbicide pour détruire les feuillus et aider les conifères

RIMOUSKI — Le ministère des Terres et Forêts effectue présentement des traitements sylvicoles de dégauchement sur environ 4,000 hectares de plantations de résineux dans la forêt publique des unités de gestion du Grand-Portage, du Bas-Saint-Laurent, de la baie des Chaleurs et de la Gaspésie.

Ces traitements consistent en arrosages aériens d'un

herbicide sélectif dont la fonction est de détruire les feuillus qui ont envahi les plantations.

Les ingénieurs du ministère estiment que ces essences indésirables privent les jeunes conifères de la lumière essentielle ainsi que des éléments nutritifs et de l'humidité dont ils ont besoin pour leur développement.

Un porte-parole du ministère affirme que ces pro-

grammes s'inscrivent dans la politique de régénération du MTF, qui a pour double objectif d'augmenter la matière ligneuse disponible et de réduire les coûts du bois livré à l'usine, afin de la rendre concurrentielle sur le marché extérieur.

Par mesure de prévention à la suite de ces arrosages, les endroits arrosés sont identifiés par des affiches conseillant d'éviter la cueillette des fruits sauvages dans ces secteurs, pour l'année en cours.

APPEL D'OFFRES LA VILLA COOPERATIVE ST-GABRIEL INC.

PROJET, concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant treize (13) logements dans la municipalité de St-Gabriel, selon un contrat à forfait, et comportant: 1 bâtiment sur 2 niveaux sans sous-sol, suite à une soumission sur programme illustré, comprenant deux étages. La première vise à obtenir des prix forfaitaires. La deuxième, qui s'adresse uniquement au plus bas soumissionnaire conforme vise à obtenir des plans et devis d'exécution.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires au Québec dans la région administrative provinciale 01 et détenant une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les personnes intéressées obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission aux bureaux de la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logements, 320 St-Germain Est, suite 701, Rimouski, G5L 1C2 à l'attention du gérant M. Marc Beaulieu, tél.: 723-9228, moyennant le paiement d'une somme de vingt-cinq dollars (\$25), non remboursable, sous forme de chèque émis à la Villa Coopérative de St-Gabriel Inc.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de chèque visé, au montant de deux mille six cents dollars (\$2,600) avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions, à l'ordre de La Villa Coopérative de St-Gabriel Inc. et d'un certificat d'engagement d'une compagnie de caution à fournir les cautionnements requis à la signature du contrat, ou d'un cautionnement de soumission jugé équivalent.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: A 15h00, le 30 août 1979, à la Caisse populaire de St-Gabriel, 78 rue Principale, St-Gabriel, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

LE PROPRIÉTAIRE ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Antoine BOUCHER, président Villa Coopérative de St-Gabriel Inc.

Moi, je r'pars en neuf, avec ma nouvelle combinaison

Un gros lot de plus de \$100,000 chaque vendredi

6/36



Enfin, pour vous aussi il sera facile de faire des mots croisés. Ce dictionnaire comporte plus de 17,500 mots. Voilà donc l'outil indispensable pour l'amateur de ce passe-temps passionnant. (304 pages)

Je désire recevoir...exemplaire(s) du livre "Clef des mots croisés" à \$3.
Nom
Adresse
Ville
Prov. Code postal
Chèque ou mandat à l'ordre de Télésol Inc.
Casse postale 1050, succursale Anjou, Montréal (Qu.) H1K 4H2



A l'Est du Québec, c'est aux Galeries de la Canardière que ça se passe...

LA RENTREE DES CLASSES

A cette occasion, les Galeries de la Canardière vous offrent, par l'entremise d'une "femme-mystère",

500 BILLETS GRATUITS pour l'entrée à Expo-Québec.

La distribution des billets se fera à raison d'environ 75 par jour, les 16, 17, 18, 23, 24 et 25 août.

Profitez de votre visite pour faire vos achats de la rentrée.

L'Association des Marchands des Galeries de la Canardière



APPEL D'OFFRES

Fourniture d'huile à chauffage et diesel

Des soumissions sont demandées par la Communauté urbaine de Québec pour la fourniture d'environ 60,000 gallons impériaux d'huile à chauffage et diesel no 2 ("land diesel peak"), dont la distribution doit se faire aux endroits mentionnés aux documents de soumission.

Les soumissionnaires devront utiliser les formules de soumission qui sont disponibles à la Communauté urbaine de Québec, 930, Chemin Ste-Foy, porte 710, Québec, en s'adressant à M. Jean-Paul Royer.

Les soumissions, qui porteront la mention: "SOUSSION - NE PAS OUVRIR - HUILE A CHAUFFAGE", seront reçues jusqu'à 15.00 heures (heure locale), le 29 août 1979, et seront ouvertes en présence des intéressés, au 930, Chemin Ste-Foy, porte 710, Québec.

La Communauté ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

Le secrétaire, REJEAN DOYON, avocat

Signez seul...

Hergé,

Nous nous réjouissons d'apprendre que Tintin, ses pompes et ses oeuvres seront très bientôt en terre d'Amérique. A une heure de vol de Washington, Québec a toujours proclamé sa fidélité à ce grand reporter. C'est sans doute la raison pour laquelle ils sont dirigés, tant au niveau national, que provincial et municipal, par trois anciens journalistes. Nous sollicitons aujourd'hui l'honneur d'accueillir cette exposition prestigieuse qui fera le tour du monde. Hergé, Québec vous souhaite la plus cordiale et la plus chaleureuse des bienvenues!

... ou en groupe

Adressez vos envois à

"Tintin à Québec"
Le Soleil, 390, St-Vallier est,
Québec, G1K-7J6

Tintin, il nous le faut

La campagne entreprise cette semaine pour amener à Québec, l'exposition imaginaire des "reliques" des aventures de Tintin a déjà porté fruits. Des dizaines de lecteurs se sont présentés à nos bureaux pour nous remettre leur pétition. Qu'est-ce que ce sera, mes amis, lorsque nous aurons dépouillé le courrier de lundi?

Je vous invite à faire signer la pétition ci-jointe surtout par les jeunes enfants qui sont, il va sans dire, les plus grands admirateurs du jeune reporter quinquagénaire. LE SOLEIL réserve une surprise aux jeunes qui auront participé à cette pétition. Une surprise que l'on ne peut pas révéler pour l'instant, mais qui ne pourra qu'époustouffer les chanceux.

Fête aux Galeries Chagnon

Toute une brochette de vedettes québécoises prêteront leur concours à la pleine journée de spectacles gratuits et d'animation qui marqueront sur les lieux mêmes le 50^e anniversaire des Galeries Chagnon, à Lévis, dimanche le 19 août, de 10h à 19h.

Le capitaine Cosmos des "Satellipettes" s'y produira deux fois, à 14h et à 18h; de plus, Janot Lessard, un jeune ténor de Québec, démontrera son impressionnant répertoire; Monique Vermont et Jean Faber seront aussi de la fête.

Durant toute la journée, les enfants de 13 ans et moins pourront participer au "ciseaouthon" qui met-

tra aux prises 12 coiffeurs de Sears. Les recettes de ce "ciseaouthon", de même que les fruits de la vente des livres et des disques des artistes invités, seront intégralement versés à l'UNICEF.

Enfin, un atelier de marionnettes et une troupe de théâtre animeront cette mémorable fête aux Galeries Chagnon. Il convient d'en féliciter les organisateurs d'avoir choisi un dimanche, pour ce faire. La décision n'a pas dû être facile à avaler pour certains marchands. Les parents pourront donc accompagner leurs enfants à la fête, sans être invités à dépenser dans les magasins, ceux-ci étant fermés.

Un tournoi de golf

Pour la deuxième fois de ma vie, j'ai joué au golf durant mes vacances, invité par les organisateurs du tournoi de l'Amicale des hôteliers et restaurateurs au club de golf Mont-Tourbillon. Je laisse volontiers à mon ami et collègue "Sab" la tâche de vous souligner tous les tournois de golf qui se déroulent dans la région, mais laissez-moi vous entretenir, par exception, de celui-ci.

Plus d'une centaine de restaurateurs avaient répondu à l'appel lancé par Cléo Vallée, de Bacardi, et François Rochette, de Martini Rossi. Les profits du tournoi (\$1.250)

ont été remis à l'Association de la paralysie cérébrale.

Plusieurs prix étaient distribués au hasard dont le grand prix, une peinture de l'artiste Christian Bergeron, évaluée à plus de \$500, fut méritée (plus ou moins) par mon partenaire au jeu Alain Bégin, de la brasserie Molson.

Alain a joué un neuf trous de 58. Nos deux autres collègues de jeu, Beppino Beosio, du restaurant La Crémillère, et Serge Lepage, du Douvain, ont roulé respectivement 53 et 69. De mon côté, si j'avais compté tous mes coups, je me serais sans doute rendu à 100. Décidément, le golf ce n'est pas mon sport.

L'Expo inaugurée par le premier ministre

C'est le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, qui fera l'inauguration d'Expo-Québec 1979, en compagnie du maire de Québec et président de la Commission de l'exposition provinciale, M. Jean Pelletier.

La cérémonie d'ouverture de cette 68^e exposition provinciale se déroulera à compter de midi, le 23 août, à la salle du pari-mutuel au palais central.

Par ailleurs, toute une brochette d'artistes très populaires présenteront, chaque jour, un ou deux spectacles gratuits sur la grande plaza d'Expo-Québec, en

face du pavillon central. Ce sont: Jean Lapointe, Claude Landré, Jeannot Lessard, Claude Valade, la chorale V la V Bon Vent, Ti-Gus et Ti-Mousse, Dominique Michel, Tex Lecor, une revue de Variété, Monique Vermont et Jean Fabel, le Père Gédéon et, finalement, Marie King.

D'autre part, le secteur agricole prendra plus d'importance à Expo-Québec, cette année. Ce "retour aux sources" se traduit par une participation sans précédent au niveau des concours agricoles. Environ 1.500 animaux seront de la fête. Même le Pavillon agro-alimentaire a décidé d'inventer son propre "black jack-agro-alimentaire".



pierre champagne

de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Des gens extraordinaires



Québec a perdu récemment un des hôteliers les plus connus et les plus respectés de la région. Ercole Turchetti, familièrement appelé "le baron", vient d'être promu directeur, pour la province de Québec, des relations publiques des Holiday Inn de la chaîne Atlicic. Il travaille maintenant à Montréal.

M. Turchetti s'est surtout fait connaître comme aubergiste adjoint au Holiday Inn de Sainte-Foy où il avait débuté comme maître d'hôtel. Le cœur du Holiday Inn de Sainte-Foy, c'était lui. Rapidement, cet hôtel s'est acquis une réputation enviable surtout, comme le dit la réclame... à cause des viandes.

Ercole Turchetti était connu "comme Barabbas" dans la région de Québec, ceci dit sans aucune méchanceté. Il avait également travaillé au Château Frontenac, à l'hôtel-motel des Laurentides, à la Bastogne et à la Chaumière. Le baron s'honore d'être l'un des membres-fondateurs de l'Amicale des sommeliers de Québec.

Né à Rome, M. Turchetti adorait autant sa ville natale que sa ville d'adoption, Québec. D'un raffinement et d'une distinction qui n'avaient pas d'égal, M. Turchetti ne laisse que des amis à Québec... si ce n'est quelques employés qui l'ont parfois trouvé très dur comme patron.

Souhaitons que M. Turchetti se réalise pleinement dans ses nouvelles fonctions et surtout qu'il nous revienne très vite à Québec.

Faux policier envoyé à son procès pour vol

par Marcel COLLARD

Un Américain de la Floride a raconté, hier, la mésaventure vécue au hasard d'une rencontre dans un bar, le 10 août, à Québec, où il fut victime

d'un vol qualifié par un journalier de Québec qui l'a dévalisé après s'être identifié comme policier.

Témoignage principal à l'enquête préliminaire de Alain Jobin, âgé de 39

ans, du 355 rue Claudel. M. Edward Wilkinson a raconté au juge Jean Dutil, de la Cour des sessions de la paix, qu'il avait fait connaissance du prévenu dans la soirée. Ce dernier lui aurait dit qu'il projetait d'aller voir sa

sœur vivant en Floride, durant la période des Fêtes. Le témoin lui remit son nom et son numéro de téléphone. L'invitant à passer le saluer lors de son passage en Floride et il offrit même le stylo de la compagnie qui l'emploie.

Les choses se gâtèrent lorsqu'en revenant des toilettes, le Québécois alla à sa rencontre, la main dans une poche pour simuler une arme et s'identifia comme policier. Il fut obligé de lever les mains pour une fouille, puis s'agenouiller. Dépouillé de ses \$35, M. Wilkinson entendit l'accusé qui disait au téléphone avoir mis la main sur un suspect.

Après une fouille, on découvrit dans les poches du vrai suspect, de l'argent correspondant aux dénominations des billets volés, la petite feuille avec l'inscription du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone, remise par l'Américain, ainsi que le stylo avec l'inscription de la compagnie pour laquelle il travaillait.

Interrogé par Me Richard Grenier, procureur de l'accusé, le témoin a nié avoir fait connaissance de Jobin dans une démarche pour obtenir de la marijuana.

Le juge Dutil en est venu à la conclusion qu'il y avait matière à procès sous une accusation de vol qualifié, avec des actes de violence avant, durant et après le fait. Il laissa même entendre que, si les faits énoncés lui avaient été communiqués lors de la requête en cautionnement, il eût sans doute ajouté quelques autres conditions. Jobin, déjà condamné pour un acte analogue, avait été libéré moyennant un engagement personnel, l'obligation de demeurer chez sa mère et d'y demeurer de 23h à 7h et l'interdiction de fréquenter les débits d'alcool.

Jeune homme accusé du viol à Beauport

par Marcel COLLARD

Déjà en liberté avant l'expiration d'une sentence de deux ans de prison pour deux vols, au début de l'année dernière, Réjean Drapeau, âgé de 25 ans, du 50 rue d'Alger, à Québec, a été accusé d'un viol commis dans des circonstances sordides, le 31 juillet.

Comparaissant devant le juge Jean

Grenier, en Cour des sessions de la paix, à Québec, hier matin, ce célibataire, occupant un travail de contre-maître, sera soumis à un examen médical de trois jours, à la demande de son procureur, Me Gilbert Richer. Ce dernier a indiqué au juge que Drapeau avait été l'objet d'un incident lorsqu'il fut incarcéré dans les cellules de la police à Beauport. Selon les renseignements obtenus par ailleurs,

le prévenu aurait voulu attenter à ses jours et il fallut l'intervention d'un médecin du centre Robert-Giffard pour venir à sa rescousse et le calmer.

L'homme avait été l'objet d'intenses recherches de la part des policiers qui avaient remis aux journalistes un portrait robot qui s'avéra assez fidèle.

Ce n'est que mardi prochain qu'on connaîtra l'état de santé du prévenu et la date de son enquête préliminaire.

Selon le rapport du procureur du ministère public, Me Germain Martin, le prévenu avait été condamné dans le passé pour vols, recel et voies de fait;

il fut envoyé en prison le 19 avril 1978 sous deux accusations de viol. Relâché le 7 mai 1979, il était en liberté conditionnelle jusqu'au 18 avril 1980. Cette liberté fut cependant révoquée par la Commission de libérations conditionnelles après son arrestation.

Les policiers avaient eu des indications que le suspect identifié par le portrait robot correspondait à la description et ils allèrent le cueillir à son appartement, vers 23h50, le 14 août.

Il a été accusé du viol d'une jeune fille de 16 ans qui faisait du "pouce" et qu'il aurait conduite à l'arrière d'un entrepôt pour se livrer à des actes répugnants.

Gauthier condamné comme ses complices

MONTREAL (PC) — Reconnu coupable sous 13 chefs d'accusation, déculant d'un vol de \$1.248.347, au siège de la Wells Fargo, le 17 février 1978, Gérard Gauthier, âgé de 33 ans, a été condamné jeudi à 14 ans de prison.

De ce fait, Gauthier écope de la même peine que ses deux complices, Michel Tremblay et Paul Pomerleau, à qui le juge Claude Bisson, de la Cour supérieure, avait également donné 14 ans, le 20 juillet dernier, après que ceux-ci eurent été reconnus coupables de crimes semblables par un jury.

Gauthier, qui avait subi son procès il y a plusieurs semaines déjà, devant un juge seul, a été reconnu coupable des 13 accusations pesant contre lui, soit une de complot, huit d'enlèvement et de séquestration, une d'extorsion, une de vol qualifié, une de possession d'une arme offensive et une dernière de port d'un déguisement.

A noter que Gauthier avait été acquitté en décembre 1978, en tant que seul accusé dans cette affaire, du vol de \$326.000, perpétré en décembre 1977, à la Caisse d'économie des employés de Radio-Canada qui, avant-hier, fut la scène d'une autre attaque à main armée, qui a fait un mort et un blessé.

On se souviendra qu'avant de commettre le vol à la Wells Fargo, Gauthier et ses deux complices avaient enlevé et séquestré, la veille, M. Maurice Martineau, son épouse et leurs deux fils, William et Charles, à leur domicile de Saint-Lambert.

Quatre autres morts sur les routes

A Beaumont, près de Lévis, M. André Bernier a connu une fin tragique lorsque sa motocyclette a heurté de plein fouet une auto qui venait en sens inverse.

L'accident s'est produit à 11h15, hier matin, sur la route 132 à la hauteur du chemin Ville-Marie. Les médecins de l'hôpital Hôtel-Dieu de Lévis, où le jeune homme de vingt ans a été transporté, n'ont pu que constater la mort de ce jeune citoyen de Lauzon.

D'autre part, un citoyen de Saint-Octave-de-Métis a connu une fin tragique, vers 5h hier matin, quand le véhicule qu'il conduisait a fait une embardée à l'intersection de la rue Principale et de la route 234 et qu'il a pris feu.

M. Donald Desrosiers, qui, par coïncidence, fêtait son 17^e anniversaire de naissance, hier, a péri calciné dans son automobile.

Sur la Côte-Nord

Deux bambins ont perdu la vie dans des accidents routiers sur la Côte-Nord.

Un accident mortel s'est produit hier soir, à 20h30, sur une route secondaire menant au lac Saint-Pancrace, situé à 17 milles à l'est de

Hauterive. La victime est un enfant de 6 ans et demi, Patrice Jobin, dont les parents habitent la rue de la Falaise, à Hauterive.

Le garçonnet est mort écrasé sous les roues de la camionnette conduite par son père, M. Donat Jobin. Le jeune Patrice avait pris place dans la boîte

de la camionnette et le drame est survenu lorsqu'il bascula en bas du camion au moment où son père faisait marche arrière avec le véhicule.

Un peu plus tôt dans la journée, soit vers 15h, une fillette, âgée de trois ans, a été heurtée à mort par une

automobile alors qu'elle traversait en courant la rue située en face de son domicile, à Forestville. La victime s'appelle Nancy fille de Gilles Thibault. La mort a été constatée à l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec, où la petite fille avait été transportée par avion.

Vol de \$15,000 dans Kamouraska

Des individus ont volé un montant de \$15.195 en argent et en chèques négociables à la Coopérative agricole de Saint-Alexandre, dans le comté de Kamouraska-Témiscouata, dans la nuit de mardi à mercredi.

Après être entrés par effraction dans les locaux de la coop, les voleurs ont d'abord forcé la petite caisse (où ils ont trouvé \$15), puis ils ont fouillé le bureau du gérant (où ils ont volé \$280), pour finalement s'attaquer à celui de la secrétaire, où ils ont trouvé la formule pour ouvrir le coffre-fort de l'établissement.

Le coffre-fort renfermait \$5.000 en

argent et \$9.900 en chèques négociables.

L'escouade des crimes contre la

propriété du district de Québec, ainsi que le détachement de la Sûreté du Québec de Rivière-du-Loup, font enquête dans cette affaire.

Chien vicieux abattu

THETFORD MINES — Manouk, le chien esquimaux de race malamuth, qui avait mordu à mort un bébé de trois mois à Disraeli, Patrick Cadorette, le 9 juillet dernier, a été abattu. Cependant, les vétérinaires ne sont pas en mesure de conclure avant quelques

jours si la bête était atteinte ou pas de la rage. On se souviendra que l'enfant unique de la famille Noël Cadorette somnolait dans un carrosse, sur le balcon de la maison paternelle, lorsqu'il fut renversé et mordu à la tête par le chien d'un voisin.

Appareils auditifs gratuits

(PC) — Les appareils auditifs seront bientôt gratuits pour les handicapés de 35 ans et moins.

Le ministre des Affaires sociales, Denis Lazure, a annoncé que ce programme entrera en vigueur le 22 août prochain et qu'il coûtera \$1 million pour la première année.

On estime qu'environ 6.000 personnes seront touchées par ce nouveau programme, ce qui représente 12 pour 100 de la population utilisant des aides auditives au Québec.

André Bédard assurera la relève à "Tel quel"



yves bernier
radio-télévision

C'est André Bédard, autrefois correspondant de Radio-Canada à Paris, depuis un an à la radio de Radio-Canada, à Montréal, qui animera seul l'émission d'affaires publiques "Tel quel" lors de la rentrée, le 7 octobre prochain.

On a donc décidé d'abandonner la formule de deux animateurs en alternance (Michel Pelland et Louis Martin) pour les quatre émissions de la saison 1979-80.

Lors de la première émission, il y aura sans doute un dossier sur le tricentenaire de l'île d'Orléans.

CBC efficace

Comme il arrive très souvent, le réseau anglais de Radio-Canada (CBC) a été un des premiers réseaux canadiens de télévision à présenter aux téléspectateurs une rétrospective de la vie et de la carrière de celui que plusieurs considèrent comme l'un des grands hommes politiques canadiens, M. John G. Diefenbaker.

Bousculant son horaire habituel, de 21h à 22h, la CBC (CKMI-TV, à Québec) a présenté hier soir une édition spéciale de son service des nouvelles avec des documents filmés, des textes inédits sur le "Vieux

Lion", décédé le matin même à Ottawa.

Quant aux cérémonies officielles des obsèques, qui doivent avoir lieu dimanche après-midi, à 14h, à Ottawa, la société Radio-Canada présentera un reportage spécial en direct.

Un oubli?

Au cours du reportage d'environ deux minutes présenté par le réseau anglais de Radio-Canada (CBC), au "National", le bulletin de nouvelles de 23h, hier soir, on n'a vu ni le visage, la tête, la cigarette ou la couette rebelle du premier ministre du Québec, M. Lévesque.

Je ne veux pas charrier, mais il semble qu'il était de mise d'avoir au moins "une" image du premier ministre président cet événement?

Comme je n'ai à vous proposer qu'un film à regarder ce soir au petit écran, on parlera un peu des émissions de fin de semaine.



Woody ALLEN

voir et entendre

A 21h, au réseau ABC (canal 22), il y a un des premiers films "réalisés et interprétés" par WOODY ALLEN, "TAKE THE MONEY AND RUN". C'est l'histoire d'un adolescent gauche et maladroit qui décide de faire carrière dans le vol.

Il y aura peut-être aussi une émission spéciale de la CBC sur la conférence des premiers ministres à La Malbaie, à 22h (canal 5).

Samedi, à 14h15, au réseau NBC (canal 17 sur convertisseur) on doit diffuser la partie des Expos à Montréal ou des White Sox à Boston (à surveiller).

A 20h30, aux réseaux CBS et CTV (canaux 3 et 12) LOGAN'S RUN, film de science-fiction qui avait servi de base à une série de télévision américaine qui n'a pas marché, en 1978.

Puis, dimanche, aux BEAUX-DIMANCHES, à Radio-Canada, 19h30, ON S'GAROCHE À BATOCHE, un festival historique tenu en Saskatchewan cet été, et organisé par les jeunes francophones de l'Ouest. A 21h30, à Radio-Québec (canaux 8 ou 15), L'HISTOIRE DES CIVILISATIONS PRÉSENTE "La grande Grèce" et "Du bronze aux civilisations des steppes".

Toujours à Radio-Québec, à 22h, à l'émission VISAGE, on a changé le programme prévu pour cette semaine pour présenter une entrevue d'Andréanne Lafond faite il y a quelques temps avec l'écrivain français GILBERT CESBRON, décédé cette semaine.

Quel talent ils ont, ces jeunes!

ORCHESTRE A CORDES DU DOMAINE FORGET — Direction: Raymond Dessaint. Solistes: Paul Doktor, altiste, de même qu'Angèle Dubeau, violoniste, et Luc Sévigny, contrebassiste. Programme: Concerto en sol majeur pour cordes et Concerto en si mineur pour quatre violons de Vivaldi; Concerto en sol majeur pour alto de Telemann; "Trauermusik" de Hindemith; Sinfonietta de Roussel; Grand Duo concertant de Bottesini; Allegro du Divertimento de Bartók; Deux Esquisses du Canada français de sir Ernest MacMillan. A la vieille église de Saint-Pierre de l'île d'Orléans, hier.

Les camps musicaux trouvent largement leur maison d'être avec les orchestres, de diverses dimensions et de diverses natures, qui s'y forment à même les classes instrumentales. Plusieurs jeunes ont ainsi l'occasion de se familiariser — ce que ne leur offre pas toujours leurs études régulières de musique — avec une forme d'activité qui deviendra le métier de la presque totalité de ceux qui s'engageront dans la carrière de musicien professionnel.

Et chaque fois qu'on se voit confronté avec l'une ou l'autre de ces formations, on s'émerveille des résultats obtenus. Hier, à la vieille église de Saint-Pierre de l'île d'Orléans, c'était au tour de l'Orchestre à cordes du Domaine Forget de venir montrer son savoir-faire à un public qui aurait pu être plus nombreux.

Cette trentaine de jeunes instrumentistes ont, en trois semaines, monté deux programmes substantiels de concert: celui de samedi dernier où, à Saint-Irénée, alors qu'ils participaient à une audition avec l'illustre violoncelliste Maurice Gendron et celui d'hier, qui est d'ailleurs repris en cet endroit ce soir.

Première constatation: ces jeunes manient l'archet avec beaucoup d'assurance, ils ont du son (l'acoustique de cette église historique les favorise certes sur ce plan mais l'essentiel est là) et ils jouent avec une justesse d'intonation que pourraient leur envier bien des orchestres, petits et grands en nombre, que je connais.

Raymond Dessaint, leur directeur musical, insiste avant tout sur ces qualités, laissant passer au second plan la subtilité, la sensibilité. Ces jeunes ont de l'enthousiasme, autant l'exploiter au mieux. On peut se fatiguer quelque peu de cette fébrilité mais le "message musical" n'en passe pas moins très bien.

Même si l'approche des différents compositeurs au programme diffère peu, l'auditeur retient surtout que ces jeunes réussissent à passer avec beaucoup d'habileté à travers de partitions aussi compliquées que la "Sinfonietta" du compositeur français Paul Roussel et l'Allegro du "Divertimento" de Bela Bartók.

En outre qu'un maître de l'alto tel que Paul Doktor — avec avoir donné là-bas un "master class" — accepter de jouer comme soliste avec ces apprentis musiciens, cela m'apparaît une nouvelle preuve de confiance envers ceux qui assurent la relève.

Doktor n'avait pas été entendu à Québec depuis nombre d'années, alors qu'il avait tenu la partie solo de "Harold en Italie" de Berlioz, avec l'OSQ ue dirigeait François Bernier. Le temps n'a nullement atténué sa grande maîtrise de l'instrument, dont il joue en vrai virtuose. Le Telemann fut brillant — peut-être même un peu trop — et le Hindemith émouvant dans sa simplicité.

Dans le "Grand Duo concertant" de Giovanni Bottesini — compositeur italien du 19e siècle qui nous a laissé cette page d'une grandiloquence drôlerie — le jeu du contrebassiste Luc Sévigny m'a paru serger de plus près le texte, et l'esprit de celui-ci, que la violoniste Angèle Dubeau, toujours aussi sûre d'elle toutefois.

Enfin, Monique Poitras, Marcelle Mallette, Hélène Marcell et Linda Poirier se sont fort bien débrouillées dans le "Concerto en si mineur, pour quatre violons" de Vivaldi.

Marc SAMSON



"Les mousquetaires au couvent"

Il pourrait être intéressant de regarder l'émission "Musique d'ici et d'ailleurs", à Radio-Québec (canaux 8 ou 15), dema. soir à 20h. On y présentera en effet l'opérette en trois actes de Louis Varnay, enregistrée à Jonquières et produite lors du Carnaval Souvenir de Chicoutimi, l'hiver dernier. Les interprètes sont des amateurs de la région.

horaire

Comprenant également les postes transmis par câble.

Local
(4) Québec CFCM-TV
(11) Québec CKMI-TV
(15) Québec CBVT
(15) Radio-Québec CIVQ

Câble
(4) Québec CFCM-TV
(5) Québec CKMI-TV
(11) Québec CBVT
(15) Radio-Québec CIVQ
(22) Burlington WEFZ-TV (ABC)
diffusé au 13

Câble + Convertisseur
(5P) Plattsburgh WPTZ-TV (NBC)
diffusé au 17
(7) Sherbrooke CHLT-TV
diffusé au 18
(8) Trois-Rivières CHEM-TV
diffusé au 24
(9) Sherbrooke CKSH-TV
diffusé au 21
(13) Trois-Rivières CKTM-TV
diffusé au 19

vendredi

17.30
3 My Three Sons
4-7-8-10 Parle, parle, jase
5 Around the City
5p Hogan's Heroes
18.00
3-5-5p-12-22 News
11 Ce soir
18.25
11 Nouvelles du sport
18.30
4 Aujourd'hui le 17 août
7 Goldorak
8-10 Le 10 vous informe
11 Rencontres. Inv.: Claire Dumouchel, sœur du Bon-Pasteur et psychopathe.
22 The Hollywood Squares
R-Q. Les enfants d'ailleurs et autour de moi. L'Inde. "Les enfants d'ailleurs" nous fait rencontrer les gens de différents pays, tandis que "Autour de moi" initie les jeunes à différentes découvertes scientifiques.
18.45
8 Le régional
9 Le 9 vous informe
13 Le 13 vous informe
19.00
4-7-8-10 Faut le faire
5 The Price is Right
5p Carol Burnett and Friends
9-11-13 Nanny

12 The Patsy Gallant Show
22 The Andy Griffith Show
CNL-9 La pêche à la ligne. La truite du Lac Beauport.
R-Q. Prévenir ou guérir. "Les plantes vénéneuses". Reprise de mardi.
19.15
R-Q. C'est beau dans le paysage. Reprise de mardi.
19.30
3 The Crosswits
4 Cinéma du Vendredi: "Tick, tick, tick... et la violence éclata". E-U. 1969.



Jim Brown dans un moment de "Tick, tick, tick... et la violence éclata"

5 Getting it Together
5p Donna Fargo
7-8-10 Oscar et Félix
9-11 Hors sentier. "La rivière Caniapiskau dans les terres de l'Ungava".
12 Circus
13 Marcus Welby, M.D.
22 Bewitched
CNL-9 L'as de votre cœur. France Nadeau s'entretient avec un ex-réceptiendaire et un candidat au trophée Affection TV-Hebdo.

R-Q. Contre-jour. "Le chauffeur de taxi". Reprise de dimanche.
19.45
CNL-9 A communiquer
20.00
3 The Incredible Hulk
5 Life and Times of John Diefenbaker (documentary)
5p-12 Diffrent Strokes
7-8-10 Festival Jean-Paul Belmondo: "Le voleur". Fr. 1967.
9-11 A contrepoids

20.00
3 Dallas
4 La ville à Pierre
5 Lawrence Welk Show
12 One Day at a Time
R-Q. La science en question. "Un tueur discret". Anim.: Jacques Tremblay. Cette semaine, on s'attarde au problème de l'hypertension... un tueur discret.

22.00
4-7-8-10 La corne d'abondance
22.30
4-7-8-10 Les nouvelles TVA
9-11-13 Le téléjournal
12 Stockard Channing in Just Friends
R-Q. Perception écologique de l'environnement. Un documentaire qui fait le point sur les grands problèmes d'écologie et d'environnement.

22.45
9 Le 9 vous informe
22.50
8 Les sports
9-11-13 Nouvelles du sport
22.58
12 Loto-Québec
23.00
3-5-5p-12 News
4 Nouvelles, sports et météo
7 Informa 7
8-10 Sports
9 Ciné-Soir: "De l'or pour les braves". E-U. 1970.
12 Sport plus
22 The Mary Tyler Moore Show
11 Cinéma: "Le sauvage". Fr. 1975.

revoit Grazia Bereny, devenue veuve et mère de deux enfants. Il en est très amoureux mais elle repousse sa demande en mariage.

R-Q. La maisonnée. "Chanson pour un garagiste".
21.00
3-12 The Dukes of Hazzard
5 Life and Times of John Diefenbaker (documentary)
5p The Eddie Capra Mysteries
22 Friday Night Movie: "Take the Money and Run". E-U. 1969.
CNL-9 Spécial estival. A communiquer
R-Q. Le drame de la survie. Reprise de lundi.

21.30
4 Artistes et artisans
9-11-13 Dossier. "L'hôpital: de la charité à l'ordinateur". Asile ou hôtel, prison ou dépôt, centre de soins, d'enseignement ou d'expérimentation, l'hôpital est passé, depuis l'époque byzantine et arabe, par toutes ces fonctions. Il en conserve encore la trace.
R-Q. Silence on rit. Série de courts métrages sélectionnés parmi les classiques du cinéma muet.

22.00
3 Dallas
4 La ville à Pierre
5 Lawrence Welk Show
12 One Day at a Time
R-Q. La science en question. "Un tueur discret". Anim.: Jacques Tremblay. Cette semaine, on s'attarde au problème de l'hypertension... un tueur discret.

22.45
9 Le 9 vous informe
22.50
8 Les sports
9-11-13 Nouvelles du sport
22.58
12 Loto-Québec
23.00
3-5-5p-12 News
4 Nouvelles, sports et météo
7 Informa 7
8-10 Sports
9 Ciné-Soir: "De l'or pour les braves". E-U. 1970.
12 Sport plus
22 The Mary Tyler Moore Show
11 Cinéma: "Le sauvage". Fr. 1975.



Yves Montand dans le rôle titre du film "Le sauvage"

23.05
7-8-10 La couleur du temps
23.15
4 L'homme de fer
7-8 Film-o-Sept: "Le trio infernal". Fr. 1974.
10 Film-O-Dix: "Chevalier de la table ronde". E-U. 1963
13 Programme Double: "La nuit ensorcelée". E-U. 1969 ET "Les frères Rico". E-U. 1957.
23.21
12 Pulse
23.26
5 The City...this Week
23.30
3 Hawaii Five-0
5p The Tonight Show Starring Johnny Carson
23.45
5 Premiers! Conference
24.00
12 The Twelve Midnight Movie: "China". E-U. 1943.
00.15
4 En Pantouffles: "Représailles en Arizona". E-U. 1965.
5 The Merv Griffin Show
00.30
3 CBS Late Movie: "The Last Run". E-U. 1971.
9 Les Noctambules: "Rock'n Roll". E-U. 1955.
00.45
10 Coup de filet
00.55
11 Ciné-Nuit: "Mamaia". Fr. 1967.

01.00
5p The Midnight Special
01.15
10 Les incorruptibles
01.43
4 Musique Marc Legrand
01.45
5 After Eleven: "Three Bad Sisters". E-U. 1955.
01.49
4 Fin des émissions
02.00
12 Emergency
02.15
10 Dernière édition.

samedi

06.00
12 University of the Air
07.00
3 After in Space
12 Morning Exercises
07.30
5p Vegetable Soup
12 Circle Square
22 Infinity Factory

08.00 3 The All-new Popeye Hour
5p Alvin and the Chipmunks
12 Barbapapa
22 Fangface
08.30
5p The Fantastic Four
9 Maman Bagnole
12 Scooby-doo
13 Les Pierafeu
08.45
4 Mire et musique
08.56
4 Musique Marc Legrand
09.00
3 The Bugs Bunny/Road Runner Show
4 Dessins animés
5p The Goddard Super 90
9-11-13 Le petit castor
12 Rocket Robin Hood
09.30
4 Agent sans secret
9-11-13 Les aventures de Oui-Oui
10.00
4-7-8 Batman
9-11-13 Les héros du samedi
12 Let's Go

22 Challenge of the Super Friends
10.15
5 The Pattern & Music
10.24
5 Music with Marc Legrand
10.30
4 Tarzan
4 Goldorak
5 Sesame Street
5p Daffy Duck
7-8 Les cadets de la forêt
12 Kidstuff
11.00
4 De tout de tous
5p The New Fred and Barney Show
7-8 Voyage au fond des mers
9-11-13 Jo, le fugitif
11.30
5 Reach for the Top
5p The Jetsons
9-11-13 Les richesses de la mer
12 George
22 Bigfoot and Wildboy
11.55
10 Horaire-bienvenue

les films

Explication: les chiffres placés avant le titre réfèrent à la valeur artistique par ordre décroissant de (1) chef-d'œuvre à (7) minable. Source: Office des communications sociales.

vendredi

19.30
4 Cinéma du vendredi: (4) "Tick, tick, tick... et la violence éclata". E-U. 1969. Drame social de R. Nelson avec Jim Brown, George Kennedy et Fredric March. — Au Sud des États-Unis, un shérif noir est aux prises avec l'hostilité de la population blanche.
20.00
7-8-10 Festival Jean-Paul Belmondo: (3) "Le voleur". Fr. 1967. Etude psychologique de L. Malle avec Jean-Paul Belmondo, Geneviève Bujold et Julien Guionan. — En 1890, un jeune bourgeois devient voleur pour se venger d'un oncle qui l'a dépouillé de son héritage.
23.00
9 Ciné-soir: (4) "De l'or pour les braves". E-U. 1970. Comédie de B. G. Hutton avec Clint Eastwood, Telly Savalas et Donald Sutherland. — Des soldats américains traversent les lignes ennemies en francs-tireurs pour s'emparer de l'or conservé dans une banque.
11 Cinéma: (4) "Le sauvage". Fr. 1975. Comédie sentimentale de J. P. Reppeneau avec Yves Montand, Catherine Deneuve et Tony Roberts. — Une jeune femme s'impose à un homme qui s'est retiré sur une île isolée.

23.15
13 Programme double: (5) "La nuit ensorcelée". E-U. 1969. Drame fantastique de P. Wendkos avec Louis Jourdan, Lynda Day et Bradford Dillman. — Un psychiatre vient en aide à une jeune fille qui se dit hantée par le fantôme de son fiancé.
ET (3) "Les frères Rico". E-U. 1957. Drame policier de P. Karlson avec Richard Conte, Kathryn Grant et James Darren. — Un ex-gangster devenu honnête retombe aux mains de ses anciens complices.
23.15
7-8 Film-O-7: (4) "Le trio infernal". Fr. 1974. Drame policier de F. Girard avec Michel Piccoli, Romy Schneider et Mascha Ganska. — Au cours des années 20, un avocat s'engage dans une série de crimes crapuleux avec la complicité de deux sœurs allemandes.
24.00
12 The Twelve Midnight Movie: (4) "China". E-U. 1943. Drame de guerre de J. Farrow avec Loretta Young, Alan Ladd et William Bendix. — Un Américain et une institutrice sont lancés dans une randonnée à travers la Chine envahie.
00.15
4 En Pantouffles: (6) "Représailles en Arizona". E-U. 1965. Western de W.

Witney avec Audie Murphy, Michael Dante et Gloria Talbott. — Deux pillards faits prisonniers acceptent de collaborer à la capture de leurs complices.
00.30
3 CBS Late Movie: (5) "The Last Run". E-U. 1971. Drame policier de R. Fleischer avec George C. Scott, Tony Musante et Trish Van Devere. — Un homme désemparé trouve une certaine raison de vivre en aidant un jeune criminel à échapper à ses poursuivants.
9 Les Noctambules: (6) "Rock 'N' Roll". E-U. 1955. Comédie musicale de F. F. Sears avec Johnny Johnson, Lisa Gaye et Alex Talton. — Un imprésario dans la déchéance lance avec succès un nouveau rythme musical.
00.55
11 Ciné-nuit: (5) "Mamaia". Fr. 1967. Comédie musicale de J. Verela avec Adriana Bogan, Jean-Pierre Kalfon et Cristea Avram. — Une jeune Roumaine quitte son fiancé et s'attache au chauffeur d'un groupe de jeunes chanteurs français.
01.45
5 After Eleven: (6) "Three Bad Sisters". E-U. 1955. Drame de G. L. Kay avec John Bromfield, Maria English et Kathleen Hughes. — Une femme cupide tente de s'emparer de la fortune de ses deux sœurs.

Le "Musée de l'homme d'ici" provoque de l'intérêt



louis-guy lemieux
arts visuels

L'avenir du Musée du Québec, le futur Musée "de l'homme d'ici" n'a pas fini de faire couler encre et salive.

On sait que le ministre Vaugeois a rendu public, la semaine dernière, le document "Le Musée du Québec en devenir" (concept muséologique) dans lequel on trouve le désir arrêté du gouvernement de faire de ce musée, un musée national consacré non seulement à l'art, mais à tous les aspects de "la civilisation québécoise". Travaux de \$30 millions, surface six fois agrandie, voilà qui donne une idée de l'ampleur du projet.

Les réactions au projet Vaugeois-Boucher ont été rapides. Elles devraient être nombreuses au cours des prochaines semaines et venir autant des gens déjà impliqués dans l'administration et l'animation du musée des Plaines et des autres musées d'art du Québec, que des artistes eux-mêmes et des professeurs d'art ainsi qu'étudiants.

Déjà, à Québec, deux comités ont été créés non pas pour s'opposer au projet Vaugeois-Boucher

dans son ensemble, mais bien pour défendre une certaine conception muséologique et pour s'assurer que les principaux intervenants soient vraiment entendus à l'occasion de la tournée de consultation prévue pour l'automne et qui doit permettre de préciser le concept de musée mis de l'avant.

Il s'agit du "Comité pour la défense des musées d'art au Québec" et du "Comité pour le patrimoine de demain". Le premier a vu le jour au département d'Histoire de l'université Laval et il réunit des professeurs, des étudiants, et un certain nombre d'artistes et animateurs de galeries. Le deuxième comité gravite autour de l'atelier de réalisations graphiques et du graveur Carmen Coulombe. À noter que le premier comité est déjà en contact à Montréal avec des gens du milieu pour étendre son action et son influence. Il doit d'ailleurs tenir une conférence de presse entre le 15 et le 20 septembre prochain, pour rendre public un mémoire en cours de préparation et qui serait aussi volumineux que celui des Affaires culturelles.



Si l'avenir du Musée du Québec provoque autant d'intérêt dans le milieu, c'est qu'à travers lui, c'est toute la "politique muséologique" du Québec qui est en jeu. Aucun musée au Québec, ni personne ne peut rester indifférent face au projet du Musée de l'homme d'ici.

Le projet Vaugeois, avant même d'être en chantier, a déjà le mérite

de créer une boule d'intérêt et un débat passionné qui devrait déboucher sur la place publique. C'est déjà quelque chose.

La revue des artisans

L'excellente revue "Parlure", publication de la Corporation des artisans du Québec, offre dans son dernier numéro un article qui devrait intéresser les artisans et les artisanes, ces "parents pauvres" de la création artistique.

Intitulé "L'artisan vs le boutiquier", et sous la signature de

Jean Vallières, le "papier" donne des conseils indispensables aux artisans qui ont à se "mettre en marché", aux créateurs qui doivent, un jour ou l'autre, qu'ils le veulent ou non, faire affaire avec un commerçant, intermédiaire indispensable entre le producteur et le consommateur.

jours intéressants pour l'amateur d'artisanat authentique.

Une revue belle, bonne et pas chère.

Dessins d'Ozias Leduc au Musée

Le Musée du Québec présente jusqu'au 5 septembre, une exposition d'une cinquantaine de dessins inédits, d'Ozias Leduc, dessins exécutés à l'encre, au fusain et au graphite. Il permettra au public de se familiariser avec les grandes qualités de cet artiste québécois.

Né en 1864, Ozias Leduc s'est intéressé à plusieurs aspects de son art. Il fut décorateur d'églises, concepteur de rideaux de scène, portraitiste, paysagiste et dès le début de sa carrière, il se penche sur le traitement de la lumière et de l'atmosphère.

Surnommé "l'ermite du Mont-Saint-Hilaire", Leduc a vécu entre l'art et la nature. Il pouvait affirmer: "Par sa connaissance de la nature, l'homme peut arriver à un état de plus grande perfection."

On découvre dans l'oeuvre de l'artiste, un attachement pour tout ce qui est religieux et pour tout ce qui évoque la vie, les saisons, les arbres, les hommes au travail, les scènes du quotidien.

Un catalogue sur l'oeuvre et la vie de Leduc est disponible au musée durant l'exposition.

UN SUSPENSE ANGOISSANT!

Son fils est traqué par la pègre et pourchassé par la police.

Pour le sauver, il deviendra...

14 ANS

LINO VENTURA **ANGIE DICKINSON**

L'HOMME EN COLERE

un film de **CLAUDE PINOTEAU**

avec **LAURENT MALET • CHRIS WIGGINS • HOLLIS McLAREN**
DONALD PLEASANCE et EDOUARD CARPENTIER

Musique de **CLAUDE BOLLING**

une co-production CINEVIDEO (Montreal) / FILMS ARIANE - FR.3 (Paris)

2e Film: "Bracelet de Sang"

HORAIRE:
L'Homme: 14h40, 18h00, 21h20.
CAPITOL
972, ST-JEAN, 694-0806
Bracelet: 13h00, 16h30, 19h40.

DE RETOUR POUR UNE DERNIERE FOIS...

LE PLUS GRAND FILM DU CINEMA QUI FAIT PLAISIR A REVIR!

POUR TOUS

LA GUERRE DES ETOILES

MARK HAMILL • HARRISON FORD
PETER CUSHING
CARRIE FISHER • ALEC GUINNESS

VERSION FRANCAISE DE **STAR WARS**

HORAIRE: La Guerre: 13.30, 16.00, 18.30, 21.00. Ouvert tous les jours dès 12.30.

CANARDIERE
LES GALERIES CANARDIERE 661-8575

LES CINEMAS FRANCE FILM

Supremes JOUISSANCES

le pigalle **CHALEURS HUMIDES**

Supremes jouissances: 13.30, 16.15, 19.00, 22.00. Chaleurs humides: 14.50, 17.35, 20.30.

L'important est de ne jamais désespérer Un film de **ALAN PARKER**

L'Express de Minuit (MIDNIGHT EXPRESS)

FAYE DUNAWAY **LES YEUX DE LAURA MARS**

bijou

PORT ILIGAT (AP) — A 75 ans, Salvador Dali envisage de tirer des feux d'artifice à Paris, de fêter le nouvel an chez Maxim's et d'épouser sa femme pour la troisième fois.

Malgré des défaillances apparemment de plus en plus nombreuses, le peintre surréaliste, sculpteur, écrivain, metteur en scène, auteur, exhibitionniste, bref le génie "sublimement fou", se porte bien. Il n'est peut-être pas aussi immortel qu'il prétend l'être, mais en tout cas il fait tout pour le devenir.

Assis sur un pouf dans sa maison de Port Iligat, sur la Costa Brava espagnole, il joue à Dali. Un chapeau de coolie chinois incliné sur la tête pour montrer ses fameux sourcils, chemise blanche et blouse bleue style harem, espadrilles de sa Catalogne bien-aimée aux pieds.

Posant pour une caméra, il ne prête pas attention aux bruits du dehors qui parfois couvrent sa voix voilée.

"J'aime les touristes car ils font du bien à mon pays", dit-il en reconnaissant que l'invasion annuelle des touristes l'a empêché de disposer 3.000 tonnes d'éléphants dans les collines entourant le village de pêcheurs.

"En fait, il n'y a que vous qui me dérangez", dit-il au journaliste venu lui rendre visite. "Mais ne vous inquiétez pas. Posez-moi des questions. De toute manière, je n'y réponds jamais."

Gala, sa femme qu'il affirme n'avoir jamais trompée, est assise silencieuse dans le demi-jour.

"Madame Dali est l'architecte de cette maison, mon inspiration. L'année prochaine, Dali l'épousera à nouveau. La même dame. Bravo, Bravo."

Leur premier mariage civil, a eu lieu à Paris en 1935, suivi d'une cérémonie religieuse dans le village espagnol de Saint Martin en 1958. Son premier mari était Paul Eluard.

Tous les dimanches, Dali va assister pendant un petit quart d'heure à la messe, même si sa période religieuse, pendant laquelle il a peint le pape Pie XII dans "La madonne de Port Iligat en 1950", est passée.

Entre ses peintures de montres molles, ses Rolls Royces dorées et ses centaines de cannes — "celle-ci a tué sept femmes, pami! pami! pami!" et a appartenu à un marquis français" — il a écrit plus de 350 livres.

Le Cinéma **CARTIER**
1019, rue Cartier,
désire offrir sa clientèle du changement suivant apporté à sa programmation des 19 et 20 août:
Le film "Carrie" ne pouvant être présenté,
"MORT SUR LE NIL"
prendra l'affiche à 19h et 21h30.
TEL: 525-5340

Maintenant... 4 CINE-PARCS

POUR MIEUX VOUS SERVIR
GUICHETS semaine: 7.00 • Ven. Sam. Dim.: 6.30
PROJECTION au CRÉPUSCULE

LES MOINS DE 14 ANS: GRATUIT

A quoi rêve un jeune homme qui accomplit son service militaire?

Aux filles, bien évidemment...

LES BIDASSES AU PENSIONNAT

LES OIES SAUVAGES

BEAUPORT = 1 HORAIRE: 667-5362
AUTOROUTE 40 - BOULEVARD De la CAPITALE

VENUE DES PROFONDEURS DE L'ESPACE...

LA GRAINE EST SEMEE... LA TERREUR S'EST EMPAREE DE LA VILLE... L'APOCALYPSE EST POUR DEMAIN!

DONALD SUTHERLAND

L'INVASION DES PROFANATEURS

PETER SELLERS

QUAND LA PANTHERE ROSE S'EM-MELE (THE PINK PANTHER STRIKES AGAIN)

BEAUPORT = 2 HORAIRE: 667-5362
AUTOROUTE 40 - BOULEVARD De la CAPITALE

LES MOINS DE 14 ANS: GRATUIT

C'est le roi des cascadeurs!

Personne ne peut faire voler une auto comme "Hooper"...

Le plus grand cascadeur vivant!

BURT REYNOLDS

La Fureur du Danger

PETER FONDA • SUSAN SAINT JAMES

"Un Couple en Fuite"

DE LA COLLINE = 1 RIVE SUD HORAIRE: 831-0770
Route Demers • St-Nicolas

LES MOINS DE 14 ANS: GRATUIT

SUCCES INEGALE

Tous Québec veut me voir le garde l'affiche...

6e sem.

LA VRAIE CROQUETTE

LA COCCINELLE MONTECARLO

UN VENDREDI DINGUE DINGUE

DE LA COLLINE = 2 RIVE SUD HORAIRE: 831-0770
Route Demers • St-Nicolas

où aller à québec

expositions

CLAUDE MOISAN, peintures et dessins à l'atelier Claude-Moisan, 95, Dalhousie, 14h à 21h.

LEO LETARTE, huiles, Café d'Europe, thème: "Le Québec et sa banlieue", 10h30 à 14h et 17h30 à 23h.

AUGER-BEAULIEU, peintures et dessins abstraits au Café Les Gros-Loups, 359, de la Canardière, 10h à 24h.

MARCELLE GOSSELIN BELANGER, huiles au Centre de réadaptation Hamel, 525, boul. Hamel est, 9h à 21h.

MARIE-ANDRÉE COSSETTE, photos couleurs et noir-blanc, au club l'Interdit, 565, Grande-Allée est.

INSTANTS MEMORABLES, photos tirées d'une collection de la Superfrancofête, au rez-de-chaussée de l'édifice "G".

HENRI GILBERT, huiles et aquarelles de **CHAVIGNY MARTIN GAGNON**, à la galerie Charles-Huot, 1, rue du Trésor, 12h à 17h, 18h à 21h.

JOHN TREGGETT, photographie à la galerie d'Amboignes, 93, rue Saint-Pierre, 19h à 22h.

SUZANNE GITE, FRANCESCO IACURTO, ROGER CANTIN, ALBERT ROUSSEAU, huiles, **ANTOINETTE PREVOST**, sérigraphies à la galerie d'art Le Goëland, 460, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, 13h30 à 17h, 18h à 21h.

LAROCHELLE, SYMPKINE, KOLESAR, BROWN, HAMEL, DE GROOT, POMMINVILLE, FIMPSON, BOILLON, BEAUDOIN, DION, JEQUEL, ESTHER LAPOINTE, sculptures, **JEAN GARNEAU, GOUFFÉ**, à la galerie André-Fontaine, 56, rue Saint-Pierre, 11h à 17h.

ANDRÉ BOUCHER, photos à la galerie du Groupe Image, salle solo, 55D, Petit-Champplain, 13h30 à 17h, 18h30 à 23h.

EXPOSITION COLLECTIVE, présente différentes techniques, 55D, Petit-Champplain, 13h30 à 17h, 18h30 à 23h.

JACQUES DUBÉ, expose à l'atelier-galerie La Nouvelle Figuration, 3410, rue Hertel, Sainte-Foy, sur rendez-vous seulement, 653-5753, de 17h à 22h.

BERNARD GIBBORD, photos à la galerie l'Anse-à-Barques, 24, Grand-Champplain, 9h à 17h.

EXPOSITION D'OBJETS ANTIQUES, à la maison Fernel, de place Royale, tous les jours, 9h à 17h.

MARC ROCHON, à la Galerie, 90, rue Royale, St-Charles de Bellechasse (autoroute 20 est, sortie 341), 12h à 18h.

GILBERT PLANTE, huiles et aquarelles à la maison Maheu-Couillard, 10h à 20h.

MIMI ROYER, dessins et gravures à la maison Renaud-des-Jésuites, 10, rue Saint-Pierre, place Royale, 11h à 21h.

EXPOSITION, de dessins et poèmes d'enfants, des ateliers pour les enfants visiteurs sont prévus, à la maison Renaud-des-Jésuites, 10, rue Saint-Pierre, place Royale, 13h à 17h, 19h à 21h.

MICHEL BEDARD, photos au Manoir Montmorency, sous le thème: "Paysages de randonnées", de 8h à 22h.

JEAN DEFOUR, peintre surréaliste, Jeanne-d'Arc LECLERC, BASQUE, ESSERTAILLE, MOE REINBLATT, H. BRUN, à la galerie Michel-de-Kerdou, 4, Place Québec, 9h à 21h.

OZIAS LEDUC, dessins au Musée du Québec, 9h à 23h.

COURS DE DESSINS DU MUSÉE, exposition des travaux des élèves au Musée du Québec, 9h à 23h.

ANDRÉ LABRIE, dessins et aquarelles dans le hall d'entrée no 2 du pavillon Pollack.

JANINE BOURET, gravures, **JEAN VALLIERES**, verres soufflés à la Petite Galerie, 120, rue Principale, Saint-Michel de Bellechasse, (autoroute 20 est, sortie 348), informations, 684-2141.

JEAN DAMECOUR, tableaux à la Résille du pavillon Pollack.

BERNARD PELCHAT, scénographe, **GILLES LALONDE**, concepteur de costumes présentent les maquettes des décors et costumes de l'opérette "Au pays du Sourire", au restaurant du Grand Théâtre, 12h à 15h, et les soirs de spectacles.

MARIE LABERGE, JANINE BOURET, GEORGES SAINT-PIERRE, CLAUDE CARETTE, FRANÇOIS-ROGER CANTIN, DEGO, peintures au Vieux Moulin Marcoux de Pont-Rouge, 13h à 20h30.

JOUEUX ANCIENS, 7, rue de l'Université, 9h à 17h.

JACK JEQUEL, peintre et maquettiste au Musée maritime de l'Islet, 9h à 21h.

GINETTE BERTHIAUME, portraits à l'huile à la Banque de Nouvelle-Ecosse, Galeries Ste-Anne, Giffard, aux heures d'ouverture de la banque.

musique

PIERRE DUFOUR, dessins et pastels, au Bar Huit, 8, rue Christie, 11h à 23h.

CECLY MORAISS, huiles au restaurant Le Paillier, 3400, chemin Sainte-Foy.

MARCELLE-FIOLA-BOUTET, huiles à la Banque de Nouvelle-Ecosse, 2, Place Québec, aux heures d'ouverture de la Banque.

DESVIÈRES, JEANNE D'ARC PROVANCHER, FRANCE TURCOTTE, céramiques et raku à la Boutique de porcelaines, Lucie Rossignol, 34, boul. Champlain, 9h à 22h.

EXPOSITION ARTISANALE, au Centre d'arts de Lévis, 35, rue Wolfe, 14h à 17h, 19h à 22h.

spectacles

MICHEL CONTE, au théâtre de l'Île, Saint-Pierre, île d'Orléans, 19h30, réservations, 828-9530, ou au Grand Théâtre de Québec.

BELL STAR, groupe rock au Figaro, 1011, rue Saint-Jean, spectacles à compter de 22h.

BAYB, orchestre de Toronto au Cercle électrique, 27, côte du Palais.

PARISI!!! SI LA REVUE, fantaisie musicale à la Gorgendie, 13, place Royale, à 22h30 et 0h30.

MICHEL LANGEVIN, guitare classique au Café Rimbaud, 24, rue Saint-Stanislas, à 17h30 et 18h30.

CLAUDETTE LAGACE, guitare et chants, **HUGO PANCOS**, guitare et harpe au Café Rimbaud, 24, rue Saint-Stanislas, 22h30 et 0h30, entrée libre.

LISETTE GINGRAS, au bar La Pénombre, 157, chemin Sainte-Foy, à compter de 22h.

GILDA, au Grand salon Fernando, du restaurant au Vieux Québec, 66, rue Saint-Louis, 22h30.

MICHEL LEVEILLE, chansonnier à place Royale, 20h.

FLORIAN LAMBERT, troubadour et chansonnier au Domaine Mauvide-Genest de St-Jean, île d'Orléans.

PLUME LATRAVERSE, au Vieux Moulin Marcoux de Pont-Rouge, 20h30 et 22h30, réservations, 873-2027, ou 873-4881.

REJEAN LAMOREUX, auteur-compositeur-interprète, au café-restaurant, le Bilboquet, 40, côte du Palais, 22h30 et 23h30 entrée libre.

ALAMBI BLUES BAND, au Vacancier, 524, Royale, St-Jean, île d'Orléans.

LA BARATTE A BEURRE, folklore traditionnel à l'Ostradamus, 29, rue Couillard.

théâtre

LA DUCHESSE DE LANGAIS, comédie de Michel Tremblay, avec Claude Gai, au Café Rimbaud, 24, rue Saint-Stanislas, à 20h30 précises, réservations: 692-1466.

ALLO, ALLO, au théâtre Beaumont-Saint-Michel de Saint-Michel de Bellechasse, 20h30, réservations: 884-2839.

LE SAUT DU LIT, au théâtre La Fenière, Ancienne-Lorette, 21h, réservations: 872-1424.

SIGNE PARTICULIER: REVEUR, au théâtre de l'Artillerie, 21h, réservations: 694-3900 ou 4251.

LES CRAPAUDS CHANTENT LA LIBERTÉ, au théâtre de l'Île, Saint-Pierre, île d'Orléans, 21h, réservations, 828-9530, ou au Grand Théâtre.

UN REEL BEN BEAU BEN TRISTE, au théâtre du Bois de Coulange, 21h, réservations: 692-0205.

MOMAN TRAVAILLE PAS A TROP D'OUVRAGE, au théâtre du Chienfroid, 453, Lindsay, Drummondville, 20h30, réservations: 819-478-1014.

DES ENFANTS DE COEUR, au théâtre du Lac-Delage Inc., 21h, réservations, 848-3483 et 529-2013, ou au Grand Théâtre de Québec.

TROIS ACTRICES UN COQ, au théâtre du Manoir St-Castin, au Lac-Beauport, 20h30, réservations: 849-4277.

LES TOURTEAUX, comédie au théâtre du Petit-Champplain, à 21h, réservations: 692-2222.

POUR LE MEILLEUR ET POUR LE RIEN, au centre socio-culturel de Charlesbourg, coin 1ère Avenue et 80e Rue, 21h, réservations, 623-4729.

POUR ENFANTS: VENDREDI: JACQUES OU L'AVENTURE, au parc Cartier-Brébeuf, du mercredi au dimanche, 10h30 et 14h.

UN CHAT SAVANT, par le clown Roudoudou, sous la tente du Bois de Coulange, samedi à 15h.

MONSIEUR RICIN PERD SON TEMPS, par la troupe de l'Equinoxe, au parc des Gouverneurs, samedi 14h.

loisirs

ORCHESTRE DU DOMAINE FORGET, dans le cadre de la Saison de concerts en l'église Ste-Agnès à St-Irénée de Charlevoix, 21h.

TRIO DE MUSIQUE DE CHAMBER, sous la direction de **PIERRE BERNIER**, au bar de l'hôtel Léland, 57, rue Sainte-Anne, à 19h.

JEAN NERON et GHISLAIN SIMARD, concert musical de l'époque Baroque à nos jours, à place Royale, samedi, 14h30.

divers

EPLUCHETTE, de blé d'Inde, aux Halles du Palais, offerte par le Syndicat des horticulteurs et la Ville de Québec, à compter de 19h.

cinéma

VILLE DE QUÉBEC:

BAIN: Palais Montcalm, 18h à 20h (dames). **WILBROD-BHEREK:** 20h à 22h. Centre récréatif Neufchâtel, 20h à 22h et samedi 14h à 16h. **JUDO et KARATE:** Centre Wilbrod-BHEREK, 19h30 à 21h30 (7 ans et +).

VILLE DE SAINT-FOY:

BADMINTON: Ecole Les Compagnons de Cartier, 19h à 22h; école St-Thomas-d'Aquin, 19h à 22h. **BAIN:** Piscine Jacques-Amyot, 20h30 à 23h, samedi, 14h à 16h. **CYCLOTURISME:** Départ à 9h samedi du centre sportif de Ste-Foy.

CANADIEN: Histoire d'Olivier, 19h, 21h.

CANADIEN: La guerre des étoiles, 13h30, 16h, 18h30, 21h.

CAPITOL: L'homme en colère, 14h40, 18h, 21h20. Bracelet de sang, 13h, 16h30, 19h40.

CARTIER: Up In Smoke, 19h. Woodstock, 20h45.

CINEMA DE PARIS: Fermé pour réparations.

EMPIRE: Au-delà du bien et du mal, 18h45, 20h55.

LA BOITE A FILMS: Piranhas, 19h30. Mystère du triangle des Bermudes, 21h15.

BIJOU: L'express de minuit, 19h. Les yeux de Laura Mars, 20h30.

LIDO: La nuit des masques, 21h45. Le pont de Cassandra, 19h30.

MIDI-MINUIT: Corps à corps, 13h, 16h25, 19h50. A pleine bouche, 14h10, 17h35, 21h05. A la recherche de l'extase, 15h10, 18h35, 21h05.

ODEON DAUPHIN: Les chiens de mer, 15h25, 19h30. Le jeu de la mort, 13h45, 17h45, 21h35.

ODEON FRONTENAC 1: Le trésor de Matamoras, 15h45, 19h45. Un amour de cochenille, 13h45, 17h30, 21h30.

ODEON FRONTENAC 2: Superman, 12h15, 15h10, 18h05, 21h10.

PAGALLE: Suprêmes jouissances, 13h30, 16h15, 19h, 22h. Chaleurs humides, 14h50, 17h35, 20h30.

PLACE QUÉBEC 1: Escapa From Alcatraz (3), 13h30, 16h, 18h30, 21h.

PLACE QUÉBEC 2: Alien, 13h, 15h30, 18h, 20h30.

STE-FOY ALQUETTE: Entre chattes, 13h15, 16h05, 18h55, 21h45. Soirée choquante, 14h40, 17h30, 20h20.

STE-FOY CHAMPLAIN: Liaison clandestine à l'hôtel Kleinhoff, 14h35, 18h05, 21h35. La jeune lady Chatterly, 12h45, 16h15, 19h45.

CINE-PARC BEAUPORT 1: Les bidasses au pensionnat. Les oies sauvages, représentation à la brunante.

CINE-PARC BEAUPORT 2: L'invasion des profanateurs. Quant la panthère rose s'embrase, représentation à la brunante.

CINE-PARC DE LA COLLINE 1 (St-Nicolas): La fureur du danger. Un couple en fuite, représentation à la brunante.

CINE-PARC DE LA COLLINE 2 (St-Nicolas): La cochenille à Monte Carlo. Un vendredi dingue, dingue, représentation à la brunante.

THEATRE de L'ARTILLERIE

SIGNE PARTICULIER: REVEUR

Le duo Ricardo et Luis

BAR 'Au Courant'

Holiday Inn

Stationnement gratuit

Entrée \$2.00

AUBERGE DES GOUVERNEURS

A compter du mercredi 22 août

Dimanche-Matin et Claude Poirier devront verser \$95,000 à Fabien

MONTREAL (PC) — L'hebdomadaire Dimanche-Matin et son chroniqueur Claude Poirier ont été condamnés, hier, à verser une somme de \$95,000 à l'ex-juge en chef M. André Fabien, de la cour des sessions.

Celui-ci avait intenté une poursuite de \$400,000 au journal et à son employé, pour pertes matérielles, atteinte à sa réputation, dommages moraux, physiques et psychologiques, qui lui auraient été causés à la suite de la publication d'un article, le 5 juin 1977.

L'article en question faisait état d'une enquête alors en cours sur la situation financière de l'ex-juge et de sa conduite au tribunal. Le texte

spécifiait que les agents de la Sûreté du Québec ne s'appuyaient pas uniquement dans leurs recherches sur des déclarations de l'avocat Alfred Chevalier, devant la CECO, mais aussi sur "d'autres choses".

Lors de cette publication, M. Fabien exerçait toujours ses hautes fonctions à la Cour des sessions et c'est plus tard qu'il avait intenté sa poursuite, en affirmant que l'article était mensonger, diffamatoire et malicieux, en plus de constituer une accusation mal voilée que le magistrat aurait participé à une offense criminelle.

Dans son jugement fort élaboré de 81 pages, le juge Chevalier

La police vérifie si Lafleur est relié au vol commis à Radio-Canada

MONTREAL (PC) — Un porte-parole de la police de la Communauté urbaine de Montréal a indiqué, hier, qu'elle n'avait aucune piste sérieuse lui permettant de retracer les auteurs du hold-up perpétré à la Caisse d'économie des employés de Radio-Canada et au cours duquel un gardien a été tué et un autre blessé.

Cependant, M. Normand Couillard du service des relations publiques de la police de la CUM, a reconnu que les enquêteurs ne négligent pas la possibilité que le vol soit relié à l'évasion, la semaine dernière, de Michel Lafleur.

"Il ne semble pas y avoir de liens, mais nous effectuons des recherches quand même", a indiqué M. Couillard. "Toutes les hypothèses sont plausibles."

Michel Lafleur a réussi à s'évader en pointant une arme en direction de ses gardiens qui le transportaient d'une prison de Laval à une autre à Québec. Il avait par la suite pris la voiture cellulaire avant de l'abandonner 20 kilomètres plus loin et de prendre la fuite à pied dans les bois près de Laurier Station, à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de la veille capitale.

Un habitué

C'était la quatrième évasion de cet ancien associé de Jacques Mesrine, le célèbre bandit français qui a déjà fait des siennes au Québec.

Mercredi, le coup de force a été exécuté par deux suspects armés qui ont fait irruption dans l'édifice de Radio-Canada, situé dans l'Est de la Métropole, au moment où les deux gardiens de sécurité de l'agence Alliance Sécurité Blindée transportaient une somme de \$330,000 d'un camion blindé jusqu'à la caisse d'économie des employés de Radio-Canada.

Un des gardiens, M. Bernard Babeu, 50 ans, a été tué sur le coup

lorsqu'il a été atteint d'une balle au coeur et à la cuisse.

Son compagnon, M. Roger Audet, 21 ans, a été blessé d'une balle au cou et aux côtes et il repose toujours dans un état critique à l'hôpital.

Les suspects, dont l'un a semblé-t-il être blessé, se sont enfuis avec un autre complice en montant dans une voiture taxi. Ils ont ordonné au conducteur de les laisser descendre près de la rue Champlain dans l'Est de la Métropole alors qu'un quatrième individu les suivait dans une camionnette.

Le chauffeur de taxi a été libéré indemne et les quatre suspects se sont enfuis à bord de la camionnette de couleur brune.

C'était le deuxième fois qu'un camion blindé de cette agence était

né au conducteur de les laisser descendre près de la rue Champlain dans l'Est de la Métropole alors qu'un quatrième individu les suivait dans une camionnette.

Le chauffeur de taxi a été libéré indemne et les quatre suspects se sont enfuis à bord de la camionnette de couleur brune.

C'était le deuxième fois qu'un camion blindé de cette agence était

né au conducteur de les laisser descendre près de la rue Champlain dans l'Est de la Métropole alors qu'un quatrième individu les suivait dans une camionnette.

Le chauffeur de taxi a été libéré indemne et les quatre suspects se sont enfuis à bord de la camionnette de couleur brune.

C'était le deuxième fois qu'un camion blindé de cette agence était

né au conducteur de les laisser descendre près de la rue Champlain dans l'Est de la Métropole alors qu'un quatrième individu les suivait dans une camionnette.

Le chauffeur de taxi a été libéré indemne et les quatre suspects se sont enfuis à bord de la camionnette de couleur brune.

C'était le deuxième fois qu'un camion blindé de cette agence était

né au conducteur de les laisser descendre près de la rue Champlain dans l'Est de la Métropole alors qu'un quatrième individu les suivait dans une camionnette.

Le chauffeur de taxi a été libéré indemne et les quatre suspects se sont enfuis à bord de la camionnette de couleur brune.

C'était le deuxième fois qu'un camion blindé de cette agence était

né au conducteur de les laisser descendre près de la rue Champlain dans l'Est de la Métropole alors qu'un quatrième individu les suivait dans une camionnette.

Le chauffeur de taxi a été libéré indemne et les quatre suspects se sont enfuis à bord de la camionnette de couleur brune.

C'était le deuxième fois qu'un camion blindé de cette agence était

né au conducteur de les laisser descendre près de la rue Champlain dans l'Est de la Métropole alors qu'un quatrième individu les suivait dans une camionnette.

Le chauffeur de taxi a été libéré indemne et les quatre suspects se sont enfuis à bord de la camionnette de couleur brune.

C'était le deuxième fois qu'un camion blindé de cette agence était

né au conducteur de les laisser descendre près de la rue Champlain dans l'Est de la Métropole alors qu'un quatrième individu les suivait dans une camionnette.

Le chauffeur de taxi a été libéré indemne et les quatre suspects se sont enfuis à bord de la camionnette de couleur brune.

estime notamment que, si l'état de santé de Me Fabien est certes miné présentement, il n'est pas question d'en faire porter l'entière ou même la prépondérante responsabilité à l'hebdo et à son chroniqueur.

"Ce ne sont pas eux, note-t-il, qui ont institué l'enquête qui était déjà en cours lors de la publication de l'article et il n'apparaît pas au dossier que cette enquête ait trait aux faits insinués par leur écrit. Cependant, il ne fait pas de doute, dans l'esprit du tribunal, que cet article a été l'une des causes de la dégradation de l'état de santé du demandeur."

Le juge Chevalier évalue donc que cette reconnaissance de causalité entre le délit et ses conséquen-

ces justifie l'attribution d'une compensation de \$20,000 pour la détérioration de l'état de santé de Me Fabien.

Pour conclure, la Cour déclare que, n'eussent été les circonstances extérieures au présent cas et la contribution qu'elles ont apportées à la destruction de la réputation de l'ex-juge en chef, elle n'aurait pas hésité à fixer à ce chapitre une compensation monétaire très rapprochée de sa réclamation.

"Mais, de terminer le juge, en isolant le cas en litige et en le remettant dans sa juste perspective, par rapport à l'ensemble des faits soumis, la Cour adjuge une indemnité de \$75,000."

Le syndicat des techniciens de Bell a informé Doucet

MONTREAL (PC) — Le syndicat des techniciens de Bell Canada a informé, hier, le ministre fédéral de l'Industrie, M. René Roy, qu'il n'y avait pas eu de choses à dire après la réunion exploratoire d'hier entre deux de leurs vice-présidents et le médiateur fédéral, M. Roland Doucet.

M